



## UNION DES COMORES

### PREMIÈRE REVUE AU TITRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE ET DEMANDE DE PROLONGATION

Février 2022

Dans le cadre de la demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et de l'examen des résultats obtenus dans le cadre du programme de référence, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration ;
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour information du conseil d'administration, après des entretiens qui ont pris fin le 6 Décembre 2021 avec les autorités de l'Union des Comores sur les développements et les politiques économiques du pays qui sous-tendent la demande des autorités pour un programme de référence. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 17 décembre 2021.

Le document ci-dessous a été ou sera publié séparément.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités de l'Union des Comores\*.

\*Egalement inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## La direction du FMI achève la première revue du programme de référence avec l'Union des Comores

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- La direction du FMI a approuvé la première revue du programme de référence avec les Comores. Ce programme de référence accompagne le programme de réformes des autorités. Il a aussi pour but de les aider à établir des antécédents en matière de mise en œuvre de mesures pour jeter les bases d'un éventuel accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).
- La mise en œuvre du programme à fin septembre 2021 était satisfaisante. Toutefois, du fait des retards accusés dans la préparation de plusieurs réformes structurelles qui devaient s'achever à fin décembre 2021, ces mesures ont été reportées à février 2022.
- La situation économique des Comores s'améliore lentement : la croissance a augmenté, passant d'environ 0 % en 2020 à environ 1,6 % en 2021. Elle devrait davantage s'accélérer en 2022.

**Washington, le [xx janvier 2022].** Le 21 décembre 2021, la direction du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé l'achèvement de la première revue du programme de référence en faveur des Comores<sup>1</sup>.

Les mesures appuyées par le programme de référence, qui a été approuvé le 21 juillet 2021, visent à : i) maîtriser la pandémie et redresser l'économie ; et ii) entreprendre des réformes pour surmonter la fragilité, stimuler la croissance inclusive et limiter les risques.

Pour réduire la fragilité économique, l'État aura pour priorité d'accroître les recettes budgétaires pour financer l'investissement en capital humain et physique et améliorer la viabilité de la dette. Les autorités entendent aussi renforcer la qualité des dépenses, de la gestion des finances publiques, de la surveillance des entreprises publiques et du secteur financier.

Pour remédier à la fragilité institutionnelle, les autorités entendent renforcer la gouvernance, notamment en améliorant la publication de rapports sur les grands marchés publics (avec des informations sur les bénéficiaires effectifs des adjudicataires) et en créant un cadre efficace en matière de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires.

---

<sup>1</sup> Un [programme de référence](#) est un accord informel entre les autorités d'un pays et les services du FMI, en vertu duquel ces derniers conviennent de suivre l'exécution du programme économique des autorités. Il n'implique pas d'aide financière, ni d'approbation par le conseil d'administration du FMI.

La mise en œuvre du programme de réformes des autorités a été satisfaisante jusqu'à fin septembre 2021. En particulier, elles ont réussi à accroître les recettes budgétaires et à effectuer des transferts monétaires considérables en faveur des pauvres.

Il sera important d'achever dans les délais le reste des réformes appuyées par le programme afin d'améliorer la situation économique et d'établir un bilan pour la conclusion d'un éventuel accord au titre de la FEC.

Le FMI soutient le programme de réformes des autorités au moyen du renforcement des capacités en coordination avec les partenaires internationaux. En outre, il appuie les efforts qu'elles déploient en vue de mobiliser des financements concessionnels.

Pour plus d'informations sur la FEC : [facilité élargie de crédit](#)

---



# UNION DES COMORES

## PREMIÈRE REVUE AU TITRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE ET DEMANDE DE PROLONGATION

17 décembre 2021

### RÉSUMÉ

**Contexte.** L'Union des Comores est un petit État insulaire fragile (850 000 habitants) qui se caractérise par une croissance systématiquement faible et sujette aux chocs et par un risque élevé de surendettement extérieur. Les infections et les victimes déclarées officiellement sont restées faibles (4 569 infections et 151 décès à ce jour). Soutenues en partie par les progrès en matière de vaccination, les prévisions de croissance se maintiennent à 1,6 % en 2021 et à 3,8 % en 2022.

**Objectifs du programme de référence.** Le programme de référence appuyé par les services du FMI couvre la période du 22 juillet au 31 décembre 2021, assorti de dates d'évaluation fixées à fin septembre et à fin décembre. Ce programme de référence est conçu pour aider les autorités à établir des antécédents en matière de mise en œuvre des politiques publiques en vue d'un possible accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Les politiques publiques auront pour objectifs de i) maîtriser la pandémie et redresser l'économie et ii) entreprendre des réformes pour surmonter la fragilité, stimuler la croissance inclusive et limiter les risques en se fondant sur la stratégie à moyen terme exposée lors des consultations de 2019 au titre de l'Article IV. Plus précisément :

- Pour réduire la fragilité économique, le gouvernement aura pour priorité d'accroître les recettes budgétaires afin de soutenir l'investissement en capital humain et physique et de renforcer la viabilité de la dette. Les autorités entendent aussi rehausser la qualité des dépenses, améliorer la gestion des finances publiques, renforcer la surveillance des entreprises publiques et consolider le secteur financier afin de développer la fourniture de crédit et de limiter les risques budgétaires. À plus long terme, elles s'attelleront aussi à accroître la résilience aux catastrophes naturelles.
- Pour réduire la fragilité institutionnelle, les autorités entendent renforcer la gouvernance et diminuer la vulnérabilité à la corruption, y compris en améliorant la publication de rapports sur tous les grands marchés publics (en y insérant des informations sur les bénéficiaires effectifs) et en créant un cadre efficace en matière de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires.

**Revue du programme de référence.**

- La mise en œuvre du programme à fin septembre s'est avérée satisfaisante. Les autorités ont atteint six des sept objectifs quantitatifs et les deux repères structurels. Elles ont maintenu le déficit budgétaire primaire intérieur en dessous des prévisions initiales et du plafond non ajusté du programme. Toutefois, en raison de dépassements de dépenses involontaires, les autorités ont dépassé le plafond corrigé des recettes supérieures aux prévisions.
- En prévision de fin décembre, selon l'évolution récente et des prévisions des services du FMI, les autorités atteindront selon toute vraisemblance la plupart des objectifs quantitatifs. Cela dit, compte tenu des dépassements de dépenses encourus durant le troisième trimestre, si le déficit budgétaire primaire à fin décembre devrait se maintenir en dessous des prévisions initiales et du plafond non ajusté, les pouvoirs publics devront déployer des efforts considérables pour maintenir le déficit en dessous du plafond corrigé des recettes supérieures aux prévisions. Au chapitre des réformes structurelles, les travaux préparatoires ont pris du retard, ce qui rendra difficile l'atteinte de trois des six repères structurels à fin décembre. À ce titre, les autorités demandent une prolongation du programme de référence jusqu'au 15 mars 2022 et le report de ces trois repères structurels compromis à fin février 2022.

**Vues des services du FMI.** À fin septembre, la mise en œuvre du programme de référence était satisfaisante. Les recettes supplémentaires considérables, dont la moitié devrait se reporter sur les années à venir, sont particulièrement appréciables. Les services du FMI exhortent les autorités à tenter d'atteindre tous les objectifs quantitatifs à fin décembre, y compris en ralentissant les dépenses non prioritaires afin de respecter le plafond corrigé du solde budgétaire, compte tenu de l'espace budgétaire limité imputable aux risques élevés qui pèsent sur la viabilité de la dette. Les services du FMI soutiennent la demande des autorités relative au report de trois repères structurels à fin février 2022 et à la prolongation du programme de référence jusqu'au 15 mars 2022. En outre, ils exhortent les autorités à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles pour atteindre dans les délais les repères restants.

**Approuvé par**  
**Vivek Arora**  
**(département**  
**Afrique) et Andrea**  
**Schaechter**  
**(département de la**  
**stratégie, des**  
**politiques et de**  
**l'évaluation)**

Les entretiens se sont déroulés à distance du 2 au 6 décembre 2021. L'équipe du FMI était composée de M. H. Weisfeld (chef d'équipe), M. G. Srouf, Mme L. Drissi Bourhanbour, M. B. Kett (tous du département Afrique), M. I. Ahamada (économiste au bureau du représentant résident) et M. D. Blache (département des marchés monétaires et de capitaux). Des membres du personnel du département des finances publiques, du département juridique et d'AFRITAC Sud ont participé à plusieurs réunions. La mission s'est entretenue avec M. Souef, ministre des Finances, M. Imani, gouverneur de la Banque centrale, M. Houmadi, secrétaire général du ministère des Finances et d'autres hauts responsables. M. N. Ouattara (département Afrique) a aidé à préparer ce rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b>	<b>1</b>
<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>5</b>
<b>MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME</b>	<b>8</b>
A. Mise en œuvre des objectifs à fin septembre	8
B. Progrès vers l'atteinte des objectifs à fin décembre	10
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>11</b>
<b>ENTRETIENS SUR UN PROGRAMME DE REFERENCE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>13</b>
A. Soutenir la reprise et mettre en œuvre les réformes budgétaires structurelles	13
B. Restructurer la banque postale et renforcer le secteur financier	16
C. Renforcer la gouvernance et réduire la vulnérabilité à la corruption	17
D. Autres questions	17
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>18</b>
<b>TABLEAUX</b>	
1. Objectifs quantitatifs à fin septembre 2021 (en millions de francs comoriens, et cumulatif de la fin de l'année précédente)	19
2. Repères structurels du programme de référence à fin septembre 2021	19

3. Objectifs indicatifs à fin décembre 2021 et projections à fin mars et à fin juin 2021 (en millions de francs comoriens, et cumulatif de la fin de l'année précédente)	20
4. Proposition de repères structurels pour revues ultérieures	21
5. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2018–26	22
6a. Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2018-26, (en millions de francs comoriens)	24
6b. Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2018-26, (en % du PIB)	25
7. situation monétaire, 2018–26 (en millions de francs comoriens)	26
8a. Balance des paiements, 2018–26 (en millions de francs comoriens)	27
8b. Balance des paiements, 2018–26 (en % du PIB)	28

## ANNEXE

I. Matrice d'évaluation des risques	29
-------------------------------------	----

## APPENDICE

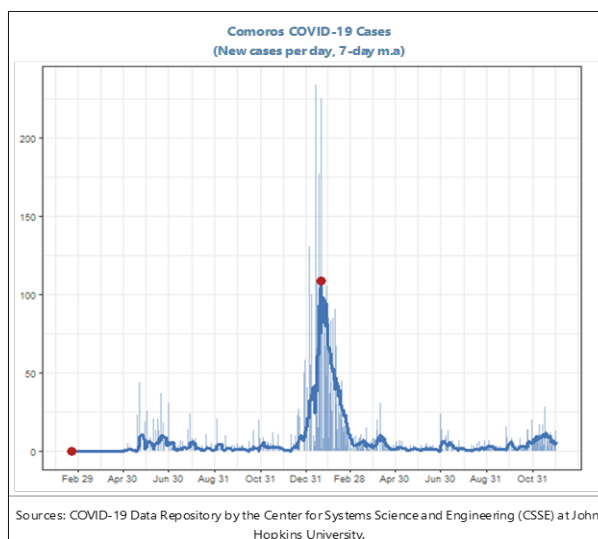
I. Lettre d'intention	31
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière	33
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	48

## CONTEXTE

**1. La pandémie de COVID-19 a porté un coup dur aux Comores, petit pays fragile marqué par une croissance limitée.** Le nombre d'infections et de victimes déclarées officiellement reste relativement faible, mais l'activité économique a stagné en 2020 et semble être demeurée modeste en 2021.

**2. Les autorités se sont engagées dans un programme de référence afin d'établir des antécédents en matière de mise en œuvre des politiques publiques en vue d'un possible accord au titre de la FEC.** Les

politiques publiques viseront i) à maîtriser la pandémie et à redresser l'économie et ii) à entreprendre des réformes pour surmonter la fragilité, stimuler la croissance inclusive et limiter les risques en se fondant sur la stratégie à moyen terme exposée lors des consultations de 2019 au titre de l'Article IV. Le programme de référence appuyé par les services du FMI couvre la période du 22 juillet au 31 décembre 2021, assorti de dates d'évaluation fixées à fin septembre et à fin décembre.



**3. L'appropriation du programme demeure forte.** Les autorités, dirigées par le président Azali, s'intéressent vivement au programme de référence et à un éventuel accord futur.

## ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

**4. La COVID-19 ayant fait peu de nouvelles victimes en plusieurs mois, les autorités ont assoupli les mesures de confinement strictes.**

- À la suite d'une vague d'infections survenue début 2021, le nombre de nouvelles infections a nettement chuté. Au 13 décembre 2021, le nombre total d'infections déclarées s'est maintenu à 4 569 et celui des décès à 151. À ce jour, le variant Omicron n'a pas été détecté aux Comores, mais les autorités demeurent néanmoins vigilantes quant aux risques connexes.
- À fin novembre, 29 % de la population avait reçu un schéma vaccinal complet, la quasi-totalité ayant reçu le vaccin Sinopharm, grâce aux dons de la Chine et d'autres partenaires.
- Les mesures de distanciation physique sévères mises en place au début de la pandémie ont été assouplies, et les aéroports et les ports maritimes ont désormais complètement rouvert. Les



autorités ont éliminé progressivement, et en grande partie, plusieurs mesures destinées à atténuer les répercussions économiques des confinements antérieurs (réduction des droits à l'importation, subventions à certains travailleurs, renouvellement des crédits des banques commerciales aux débiteurs très touchés par la crise), tout en élargissant considérablement le programme de transferts monétaires au profit des pauvres. Les autorités n'ont pas pris, à ce stade, de mesures de distanciation physique pour contrer l'émergence du variant Omicron dans de nombreux pays, mais elles se tiennent prêtes à adapter les mesures selon les besoins.

**5. L'activité économique semble avoir redémarré quelque peu au terme du premier trimestre de 2021, ce qui cadre avec les attentes au moment du dépôt par les autorités de la demande de programme de référence.**

- Les données de haute fréquence sont insuffisantes. Toutefois, les données partielles signalent un certain redémarrage de l'activité, en partie sous l'effet de l'assouplissement des mesures de confinement et la reprise limitée de grands rassemblements sociaux. Le nombre de touristes semble avoir quelque peu augmenté.
- L'inflation demeure faible, mais les données partielles portent à croire qu'elle a légèrement augmenté ces derniers mois, en partie sous l'effet des goulets d'étranglement de l'approvisionnement dus aux perturbations dans le transport maritime. À titre d'exemple, des données partielles révèlent une augmentation des prix à l'importation de matériaux de construction.

**6. Les comptes budgétaires affichent des recettes et des dépenses plus élevées que prévu (voir tableau ci-dessous).**

- **Recettes.** À fin septembre, les recettes fiscales s'établissaient à 34,6 milliards de francs comoriens (KMF) (bien supérieures aux prévisions de 27,3 milliards de KMF). Les recettes non fiscales ont également considérablement dépassé les attentes, ce qui a porté le total des recettes budgétaires à 42,5 milliards de KMF (contre une prévision de 30,7 milliards de KMF). Les recettes fiscales supérieures aux prévisions sont le reflet, sans doute à parts égales, de facteurs temporaires (retards du paiement des impôts de 2020 en raison d'une modification temporaire des échéances déclaratives) et de facteurs plus permanents (améliorations de l'administration fiscale et douanière). L'absence de chocs négatifs importants ces derniers mois a contribué à ce niveau exceptionnel de recettes.
- **Dépenses :** À fin septembre, les dépenses primaires intérieures s'élevaient à 56,2 milliards de KMF, soit un montant sensiblement supérieur aux prévisions du programme (ainsi qu'à celui prévu dans le budget initial de 2021). Ces dépassements de dépenses sont le reflet de i) dépenses inattendues de l'ordre de 2,6 milliards de KMF pour la vaccination (pour lesquelles les autorités espèrent un remboursement de la Banque mondiale au titre du financement relatif à la vaccination annoncé plus tôt, en 2021) ; ii) dépenses automatiques financées par une partie

des recettes non fiscales, conjuguées au fait que ces recettes se sont avérées plus élevées que prévu ; et iii) faiblesses des mécanismes de contrôle des dépenses<sup>1</sup>.

<b>Comores : résultats budgétaires à fin septembre et à fin décembre 2021</b>					
	2021	2021	2021	2021	2021
	Septembre	Septembre	Decembre	Decembre	Decembre
	SMP requete	Réalisé	Budget	SMP requete	projection
<i>(en millions FC)</i>					
<b>Recettes</b>	<b>30,666</b>	<b>42,457</b>	<b>52,484</b>	<b>47,178</b>	<b>54,756</b>
Recettes fiscales	27,252	34,669	44,867	41,926	44,872
Recettes non fiscales	3,414	7,788	7,618	5,252	9,884
<b>Dépenses primaires intérieures</b>	<b>47,757</b>	<b>56,231</b>	<b>68,482</b>	<b>65,438</b>	<b>70,571</b>
Depenses courantes primaires	41,512	45,908	53,640	57,111	58,248
Investissement financé sur ressources intérieures	6,245	10,323	14,842	8,327	12,323
<b>Solde primaire intérieur</b>	<b>-17,091</b>	<b>-13,774</b>	<b>-15,998</b>	<b>-18,260</b>	<b>-15,815</b>
<i>(en pourcentage du PIB)</i>					
<b>Recettes</b>	<b>5.7</b>	<b>7.9</b>	<b>9.9</b>	<b>8.9</b>	<b>10.2</b>
Recettes fiscales	5.1	6.5	8.5	7.9	8.4
Recettes non fiscales	0.6	1.5	1.4	1.0	1.9
<b>Dépenses primaires intérieures</b>	<b>8.9</b>	<b>10.5</b>	<b>13.0</b>	<b>12.4</b>	<b>13.2</b>
Depenses courantes primaires intérieures	7.9	8.8	10.3	12.4	11.1
Investissement financé sur ressources intérieures	1.2	1.9	2.8	1.6	2.3
<b>Solde primaire intérieur</b>	<b>-3.2</b>	<b>-2.6</b>	<b>-3.0</b>	<b>-3.5</b>	<b>-3.0</b>

Sources : autorités comoriennes ; et estimations et projections du FMI.

**7. La banque centrale a échangé contre sa monnaie le montant total de droits de tirage spéciaux (DTS) alloué aux Comores en 2021 (allocation d'un montant de 17,1 millions de DTS).** La banque centrale a déposé ces recettes, de même que ses autres avoirs de réserve, au Trésor français, ce qui génère un intérêt annuel de 2,5 %.

**8. Les prévisions relatives aux réserves internationales brutes demeurent globalement inchangées pour 2021, car le solde courant, plus élevé, s'est accompagné de décaissements au titre de prêts moins considérables que prévu.** Durant la pandémie, les perturbations du transport maritime ont occasionné une croissance des importations inférieure aux prévisions, tandis que les exportations se redressent comme prévu. Les données les plus récentes signalent une augmentation des envois de fonds en 2020, tandis qu'un accroissement du nombre de visiteurs issus de la diaspora alimente un volume d'exportations de services plus élevé. Le taux de change effectif réel s'est déprécié de 3,5 % depuis la fin septembre.

<sup>1</sup> Selon la loi, une partie des recettes non fiscales découlant de la redevance administrative unique doit être transférée à des organismes nationaux tels que la Chambre de commerce et à des organismes internationaux tels que le Marché commun des pays d'Afrique orientale et australe (COMESA).

**9. Le risque de surendettement extérieur est élevé.** L'analyse de viabilité de la dette (AVD) jointe à la demande de programme de référence (rapport du FMI n° 21/235) a conclu que trois des quatre indicateurs du fardeau de la dette extérieure ont dépassé leurs seuils respectifs en vertu des hypothèses macroéconomiques connexes, conduisant le risque de surendettement extérieur à passer de « modéré » à « élevé ». Comme l'explique l'AVD, l'un des éléments clés qui sous-tend ces indicateurs du fardeau accru de la dette est un emprunt équivalent à 4,5 % du PIB contracté fin 2020 à des conditions non concessionnelles (ce prêt sera affecté à la construction d'un hôtel, qui fait partie des efforts de développement du tourisme). Le ralentissement économique lié à la pandémie et l'intégration dans les prévisions de la recapitalisation de la Société nationale des postes et des services financiers (SNPSF), en difficulté, ont également contribué à alourdir la charge de la dette.

**10. Le secteur financier a été durement touché en 2020.**

Les nouvelles données disponibles indiquent une détérioration de l'adéquation des fonds propres, de la qualité des actifs et de la rentabilité du secteur bancaire (voir tableau). Les indicateurs moyens de liquidité ont progressé, bien qu'ils cachent des divergences entre les banques. La banque centrale a récemment mené une enquête sur l'incidence de la restructuration des prêts dans le contexte de la COVID-

**Comores : Indicateurs de solidité financière pour le secteur bancaire, 2016–2020**

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Adéquation des fonds propres</b>					
Fonds propres réglementaire par rapport aux actifs pondérés par les risques	19.6	21.2	22.3	27.9	25.2
Fonds propres aux actifs		11.4	12.5	13.6	10.9
<b>Qualité des actifs</b>					
Prêts non productifs par rapport au total des prêts bruts	21.7	24.8	24.3	22.5	23.7
Prêts non productifs nets des provisions sur le capital	38.7	49.1	40.7	29.4	35.4
<b>Profit et rentabilité</b>					
Rendement des fonds propres	9.0	-0.7	-0.5	-0.7	-7.6
<b>Liquidité</b>					
Actifs liquides par rapport aux passifs à court terme		84.8	94.1	88.7	104.3
Dépôts des clients par rapport au total des prêts (non interbancaires)		122.7	132.3	134.6	154.7

Sources: Banque centrale des Comores et calculs préliminaires des services du FMI.

19. Toutefois, vu le faible taux de participation des banques, elle juge les résultats peu satisfaisants. Par conséquent, nous ne disposons pas encore d'informations sur l'évolution des indicateurs de solidité financière (ISF) en 2021. Cela dit, la banque centrale compte déployer de nouveaux efforts pour déterminer la solidité du secteur bancaire.

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

### A. Mise en œuvre des objectifs à fin septembre

**11. Les autorités ont atteint six des sept objectifs quantitatifs à fin septembre (voir tableau 1).**

- **Objectif 1 atteint.** Les recettes fiscales, d'un montant total de 34,6 milliards de KMF à fin septembre, ont largement dépassé le plancher prévu par le programme (27,3 milliards de KMF). Ces recettes supplémentaires témoignent, sans doute à parts égales, à la fois de facteurs provisoires et plus permanents.

- **Objectif 2 non atteint.** Tout en se maintenant en dessous du plafond non ajusté, le déficit budgétaire primaire intérieur (13,8 milliards de KMF) a dépassé l'objectif du programme (5,3 milliards de KMF) une fois corrigé des recettes globales (fiscales et non fiscales) supérieures aux prévisions (le facteur d'ajustement est défini au paragraphe 18 du protocole d'accord technique de la demande de programme de référence). Les dépassements de dépenses qui ont empêché l'atteinte de l'objectif étaient involontaires et sont attribuables à plusieurs facteurs (paragraphe 6).
- **Objectif 3 atteint.** Les réserves internationales nettes se sont maintenues sensiblement au-dessus du plancher : 131,4 milliards de KMF à fin septembre (contre le plancher de 85,9 milliards de KMF prévu par le programme). Cela s'explique par le fait que les réserves de change brutes, soutenues par la vigueur des transferts de fonds, se sont maintenues à un bon niveau.
- **Objectif 4 atteint.** Les autorités ont diminué de 2,1 milliards de KMF le montant d'arriérés intérieurs nets, dépassant l'objectif d'éviter une accumulation nette d'arriérés.
- **Objectif 5 atteint.** Les transferts monétaires se sont établis à 4,9 milliards de KMF (ce qui est supérieur au plancher de 3 milliards de KMF). Ces transferts monétaires bénéficient d'un soutien financier de la Banque mondiale.
- **Objectif 6 atteint.** Les autorités signalent avoir évité d'accumuler des arriérés extérieurs.
- **Objectif 7 atteint.** Les autorités signalent avoir évité de contracter des prêts non concessionnels.

## 12. Les autorités ont atteint les deux repères structurels fixés à fin septembre (voir tableau 2 du texte)

- **Repère 1 atteint.** Conformément aux niveaux exigés, les autorités ont augmenté le nombre de contribuables actifs enregistrés auprès de la direction des grandes entreprises et de la direction des petites et moyennes entreprises, et elles ont envoyé les demandes de déclaration d'impôt à ces nouveaux contribuables.
- **Repère 2 atteint.** Les autorités ont établi un cahier des charges et lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue d'un audit des arriérés intérieurs<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Le cahier des charges qui accompagne l'appel à manifestation d'intérêt ne fait pas mention explicite de l'inclusion des arriérés croisés avec les entreprises publiques et des arriérés entre entreprises publiques mentionnées dans la formulation du repère structurel. Cela étant, les services du FMI estiment que le repère est atteint étant donné que i) ces arriérés peuvent être intégrés aux arriérés intérieurs de manière plus générale ; et que ii) les autorités ont établi entre-temps un cahier des charges plus détaillé qui précise de manière explicite la nécessité d'inclure dans l'audit les arriérés croisés avec les entreprises publiques et les arriérés entre entreprises publiques. C'est ce cahier des charges qui sera remis aux soumissionnaires présélectionnés, parmi lesquels le soumissionnaire gagnant sera choisi.

## B. Progrès vers l'atteinte des objectifs à fin décembre

**13. À la lumière de l'évolution de la conjoncture, des projections des services du FMI, ainsi que des politiques publiques en cours, les autorités atteindront vraisemblablement six des sept objectifs quantitatifs à fin décembre (voir tableau 3). Cela dit, l'objectif relatif à l'équilibre budgétaire semble sérieusement compromis.**

- **Objectif 1.** La probabilité que les recettes fiscales et les transferts monétaires à fin septembre dépassent les prévisions laisse entrevoir de bonnes chances d'atteindre les objectifs connexes à fin décembre. Les services du FMI prévoient que les recettes fiscales se chiffreront à 44,9 milliards de KMF (comparativement à un objectif de 41,9 milliards de KMF).
- **Objectif 2.** Compte tenu des dépassements de dépenses encourus durant le troisième trimestre, les autorités sont en bonne voie pour maintenir le solde budgétaire primaire intérieur en dessous du plafond non ajusté. Cependant, elles risquent de ne pas atteindre le plafond ajusté proposé (tel que modulé par un ensemble de mécanismes d'ajustement révisés proposés ; voir paragraphe 19). Les autorités comptent réduire les dépenses non prioritaires au besoin, afin d'atteindre l'objectif recommandé et de renforcer le contrôle des dépenses (paragraphe 23).
- **Objectif 3.** À fin novembre, les réserves internationales nettes se maintiennent à un niveau nettement supérieur au plancher prévu par le programme. Il est peu probable que le pays subisse un choc assez grave pour compromettre l'atteinte de l'objectif à fin décembre.
- **Objectif 4.** Compte tenu de l'apurement des arriérés intérieurs nets jusqu'à fin septembre, les perspectives semblent favorables à l'atteinte des objectifs à fin décembre pour éviter l'accumulation d'arriérés intérieurs nets.
- **Objectif 5.** Les transferts sociaux en espèces ayant dépassé les prévisions à fin septembre, l'objectif de fin décembre semble réalisable.
- **Objectif 6.** Les autorités ont évité l'accumulation d'arriérés extérieurs à fin septembre, ce qui donne à croire qu'elles ont pleinement conscience du calendrier de remboursement du service de la dette. Il est donc fort probable qu'elles évitent également d'accumuler des arriérés à fin décembre. (À fin octobre ou début novembre, les Comores devaient des arriérés de 0,2 million de dollars à Exim Bank India. Les autorités tentent d'engager des discussions avec le créancier sur le prêt en question ; toutefois, elles comptent apurer ces arriérés avant la fin de l'année<sup>3</sup>).
- **Objectif 7.** D'après leurs déclarations, les autorités ne prévoient pas de contracter un emprunt non concessionnel. Dans l'intérim, elles envisagent, de concert avec la Banque mondiale, d'autres solutions de financement concessionnel pour le projet de construction d'un hôpital.

<sup>3</sup> Le prêt concerne la construction d'une centrale thermique, qui n'a pas eu lieu.

**14. Les autorités ont déjà atteint l'un des six repères structurels à fin décembre et semblent être en bonne voie d'en atteindre deux autres, à la lumière de l'état d'avancement des préparatifs à ce jour (tableau 4 du texte). Les autorités demandent un report des trois repères restants à fin février.**

- **Repère 1.** Les autorités semblent bien progresser dans l'augmentation du nombre de contribuables actifs enregistrés, en s'appuyant sur les efforts déployés jusqu'au mois de septembre.
- **Repère 2.** Les autorités ont adopté une feuille de route pour l'élargissement de la couverture du compte unique du Trésor avec l'assistance technique du FMI, ce qui leur a permis d'atteindre le repère.
- **Repère 3.** Les travaux préparatoires à la demande d'un audit des arriérés intérieurs ont été retardés en raison de dérapages administratifs. Les autorités demandent un report du repère à fin février 2022.
- **Repère 4.** Les travaux préparatoires de la restructuration de la banque postale SNPSF sont également retardés en raison de la complexité du sujet et de problèmes organisationnels. Les autorités demandent un report du repère à fin février 2022.
- **Repère 5.** L'élaboration d'un cadre pour la communication d'informations sur les marchés publics est en bonne voie, et une partie des mesures exigées ont déjà été mises en œuvre.
- **Repère 6.** Les efforts visant à renforcer la loi anticorruption en vue d'instaurer un cadre pour les déclarations de patrimoine des fonctionnaires ainsi qu'une entité de lutte contre la corruption accusent un grand retard. Ceci s'explique entre autres, par l'absence répétée des interlocuteurs clés des réunions avec les services du FMI qui dispensaient l'assistance technique pour cette mesure. Les autorités ont désormais remédié à ce problème en nommant un responsable. Cela a permis à l'équipe d'assistance technique du département juridique d'entamer sa mission. Ce retard semble être imputable aussi à la complexité du sujet, qui découle en partie de changements apportés à la Constitution en 2018 et des changements connexes apportés aux institutions des Comores et à leurs attributions. Les autorités demandent un report du repère à fin février 2022.

## PERSPECTIVES ET RISQUES

**15. Les prévisions de croissance demeurent inchangées dans l'ensemble depuis le dépôt de la demande de programme de référence, tandis que l'inflation a été revue quelque peu à la hausse.**

- **Les prévisions de croissance se maintiennent à 1,6 % en 2021 et à 3,8 % en 2022, soutenues en partie par les progrès en matière de vaccination.** Partant d'un taux de

vaccination de 29 % de la population à fin novembre 2021, les autorités espèrent faire vacciner la majeure partie de la population d'ici fin 2022. À cette fin, elles tentent d'acquérir des vaccins qui conviennent aux populations jeunes, avec l'appui du programme COVAX et de l'UNICEF. Les autorités constatent une certaine hésitation face à la vaccination, qu'elles espèrent atténuer en limitant notamment l'accès aux bâtiments publics pour les personnes non vaccinées et en exigeant des fonctionnaires qu'ils soient vaccinés. En cas de nouvelles vagues d'infections, les autorités se tiennent prêtes à resserrer les mesures de confinement.

- **Les prévisions d'inflation ont été revues à la hausse en raison de l'augmentation des prix à l'importation, mais l'inflation annuelle moyenne demeure faible**, témoignant à la fois d'effets de base et de l'arrimage de la monnaie à l'euro.

#### **16. Les prévisions budgétaires pour décembre 2021 et pour les années ultérieures intègrent les résultats solides du mois de septembre et indiquent une épargne partielle des recettes supplémentaires.**

- Les prévisions en matière de recettes fiscales ont été relevées à 8,4 % du PIB (contre 7,9 % du PIB) pour 2021 et à 8,5 % du PIB en 2022. Ces prévisions intègrent de nouvelles augmentations pour les années ultérieures, ce qui est conforme à l'objectif principal des autorités d'accroître progressivement les recettes fiscales<sup>4</sup>. Les recettes non fiscales ont également été révisées à la hausse au vu de l'expérience des autorités, pour atteindre un niveau annuel constant de 1,5 % du PIB (contre 1 % du PIB). Les prévisions relatives au soutien des donateurs demeurent les mêmes que dans la demande de programme de référence.
- Les prévisions relatives aux dépenses primaires intérieures en 2021 et en 2022 ont été révisées à la hausse à un niveau quelque peu moins élevé que celui des recettes, afin de concilier l'impératif de fournir un soutien budgétaire à l'appui de la reprise économique et la nécessité de renforcer la viabilité budgétaire (voir l'analyse au paragraphe 19). Par conséquent, les prévisions relatives aux déficits primaires intérieurs en 2021 et en 2022 sont désormais inférieures de 0,5 % du PIB à celles de la demande de programme de référence. À partir de 2023, les prévisions permettent la pleine utilisation des recettes plus élevées pour garantir un rééquilibrage budgétaire harmonieux tel qu'il est envisagé dans la demande de programme de référence. Avec un déficit budgétaire moins élevé en 2022 et un déficit inchangé en 2023, l'assainissement des finances publiques envisagé pour 2023 s'annonce désormais moins prononcé. Estimés en moyenne à 0,8 % du PIB à moyen terme (2022-26), les besoins de financement non satisfaits

<sup>4</sup>Les prévisions relatives aux recettes fiscales pour 2022 ont été établies en ajoutant 0,3 % du PIB à la partie des recettes prévues pour 2021 qui reflète vraisemblablement l'incidence de facteurs permanents, en conformité avec l'objectif des autorités d'accroître les recettes de ce montant chaque année à partir de 2022. L'analyse des tendances en matière de recettes jusqu'au mois de septembre 2021 donne à croire que la moitié du surcroît de recettes prévu à fin 2021 par rapport aux objectifs du programme sera probablement imputable à des facteurs permanents. Quant à l'autre moitié, elle résulterait de facteurs provisoires (plus particulièrement des retards de paiement de l'impôt sur les sociétés en raison de la décision prise par les pouvoirs publics en 2020 de retarder jusqu'à la fin de l'année les exigences de déclaration d'impôt, une forme de soutien budgétaire destiné à atténuer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19).

sont à présent un peu moins considérables comparativement à ceux anticipés dans la demande de programme de référence.

**17. En 2021, le solde des transactions courantes a été revu à la hausse et dans une moindre mesure à moyen terme, principalement en raison de l'augmentation des transferts de fonds des travailleurs expatriés.** Les réserves internationales demeurent donc plus élevées sur la période de projection. Elles passent à un niveau d'importations plus solide (7,6 mois) en 2026 (contre 5,4 mois avant). La balance commerciale reste globalement conforme aux prévisions antérieures à moyen terme.

**18. D'importants risques pèsent sur les perspectives économiques et sur la mise en œuvre du programme (voir annexe I, matrice d'évaluation des risques).** À titre d'exemple, une résurgence de la pandémie (par exemple, en raison de l'émergence d'un nouveau variant du virus) pourrait entraver la reprise ; les tensions politiques interinsulaires pourraient perturber l'activité économique et la conduite des réformes ; et les graves insuffisances de capacités des Comores pourraient compromettre la mise en œuvre du programme.

## ENTRETIENS SUR UN PROGRAMME DE REFERENCE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

*Les objectifs et la conception du programme de référence, ainsi que les engagements énoncés par les autorités dans leur lettre d'intention datée de septembre 2021 demeurent globalement appropriés. Les entretiens ont porté sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre à la fois de la conditionnalité du programme et d'autres réformes dans les domaines suivants : i) soutenir la reprise économique et mettre en œuvre les réformes budgétaires structurelles ; ii) restructurer la banque postale et renforcer le secteur financier ; et iii) améliorer la gouvernance.*

### A. Soutenir la reprise et mettre en œuvre les réformes budgétaires structurelles

#### Soutenir la reprise

**19. L'orientation de la politique budgétaire envisagée au moment de la demande de programme de référence demeure globalement satisfaisante car elle permet d'apporter un soutien budgétaire suffisant à la reprise tout en contribuant au maintien de la viabilité de la dette.** À la demande des autorités, les services du FMI suggèrent de modifier le mécanisme d'ajustement du programme (paragraphe 18 du protocole d'accord technique) afin de maintenir une orientation budgétaire suffisamment favorable en dépit de l'évolution imprévue des recettes (largement supérieures aux prévisions) et des dépenses (dépenses imprévues considérables, notamment pour la vaccination financée sur ressources intérieures).



- Compte tenu de l'ampleur des recettes supplémentaires prévue à fin décembre, l'utilisation du facteur d'ajustement existant du solde budgétaire ferait peser sur la position budgétaire une contrainte de déficit beaucoup plus faible que celui qui était prévu et souhaitable (le mécanisme d'ajustement exige l'épargne de toutes les recettes excédentaires). Afin de garantir un appui budgétaire suffisant à la reprise tout en contribuant à la viabilité de la dette, les services du FMI recommandent, à la demande des autorités, d'abaisser quelque peu le seuil du facteur d'ajustement des recettes excédentaires. Le facteur d'ajustement révisé proposé permettra aux autorités d'augmenter les dépenses à hauteur de la moitié des recettes excédentaires pour la première portion des recettes excédentaires représentant 1 % du PIB, et d'accroître les dépenses à hauteur du montant total de toute recette supplémentaire. Selon les prévisions de recettes actuelles, le facteur d'ajustement proposé abaissera le plafond de déficit budgétaire intérieur primaire du programme de 3,5 % du PIB à 3,0 % du PIB à fin décembre.
- De plus, pour favoriser des progrès dans la lutte contre la COVID-19, les services du FMI proposent, à la demande des autorités, d'instaurer un facteur d'ajustement des dépenses imprévues en matière de vaccination financées sur ressources intérieures. Ce facteur d'ajustement relèvera le plafond des dépenses budgétaires du montant total des dépenses imprévues liées à la vaccination. Ainsi qu'il a été évoqué plus haut, selon les autorités, ces dépenses se chiffrent à 2,6 milliards de KMF (0,5 % du PIB).

**20. Le Parlement a récemment adopté un budget supplémentaire pour 2021 qui autorise un financement des dépenses d'investissement sur ressources intérieures à un niveau plus élevé que celui prévu dans le programme de référence. Néanmoins, les autorités ont l'intention de maintenir le déficit budgétaire dans les limites du programme.** Elles expliquent l'écart par le fait que l'élaboration de la loi a précédé la rédaction de la lettre d'intention jointe à la demande de programme en septembre. En outre, les autorités rassurent les services du FMI que la loi de finances de 2022 sera conforme aux prévisions du programme.

**21. Les autorités budgétaires n'ont, à ce stade, utilisé aucune partie des DTS alloués en 2021. Elles comptent toujours utiliser un tiers de l'allocation en 2021 et conserver la partie restante comme marge de manœuvre budgétaire<sup>5</sup>.** Cette démarche demeure appropriée.

## Réformes budgétaires structurelles

**22. Les travaux préparatoires à la demande d'audit de la dette intérieure ont accusé des retards. Par conséquent, à la demande des autorités, les services du FMI proposent de reporter le repère y afférent à fin février 2022.** Les autorités ont déjà préparé le cahier des charges et établi une liste restreinte de prestataires de services. Ces préparatifs devraient permettre

<sup>5</sup> En vertu des dispositions institutionnelles en vigueur aux Comores, l'utilisation de l'allocation de DTS comprend l'octroi par la banque centrale d'un prêt au gouvernement supérieur aux plafonds existants qui associe le prêt consenti par la banque centrale aux recettes fiscales de l'année précédente.

d'atteindre le repère en respectant les procédures de l'Agence française de développement qui cofinance l'audit et aide les autorités à en faire la demande.

**23. Les autorités doivent également poursuivre les efforts destinés à améliorer la gestion des finances publiques, comme l'indique leur lettre d'intention.** Cela contribuerait notamment à réduire le risque de nouveaux dépassements de dépenses. Conformément aux recommandations formulées par l'assistance technique du FMI, les autorités doivent :

- **Renforcer le contrôle des dépenses.** Les autorités comptent plafonner les dépenses trimestrielles et rappeler les procédures à suivre à toutes les parties prenantes de la chaîne de dépenses. La création d'une agence comptable du Trésor et le déploiement du logiciel SIMBA seront également utiles.
- **Adopter un plan d'action en vue d'élargir la couverture du compte unique du Trésor** (repère structurel), avec l'assistance technique continue des services du FMI.
- **Poursuivre le renforcement de la comptabilité et des rapports budgétaires** en adoptant la loi organique révisée sur la gestion des finances publiques, le règlement sur les rapports comptables et budgétaires, et les manuels budgétaires et comptables.
- **Renforcer la surveillance des entreprises publiques, veiller à ce qu'elles respectent leurs obligations fiscales, et aligner leurs salaires sur ceux de la fonction publique.**

**24. De même, les autorités doivent renforcer la politique et l'administration fiscales, conformément à leur lettre d'intention.** Outre la mise en œuvre du repère structurel à fin décembre qui consiste à augmenter davantage le nombre de contribuables actifs enregistrés auprès de la direction des grandes entreprises et de la direction des petites et moyennes entreprises, les autorités doivent s'atteler à ce qui suit.

- **Au chapitre de la politique fiscale,** les autorités n'ont pas encore supprimé l'exonération de la taxe sur les ventes de matériaux de construction comme cela était prévu, mais elles comptent le faire au cours du premier trimestre de 2022. D'autres étapes en matière de réformes de la politique fiscale seront définies début 2022 avec l'assistance technique du FMI.
- **Les mesures relatives à l'administration fiscale** doivent permettre ce qui suit : i) renforcer l'utilisation du logiciel SIGIT ; ii) garantir le recours à des procédures transparentes d'identification et d'enregistrement des contribuables et mettre fin à l'enregistrement concurrent des contribuables par le système VIGOR d'ici fin décembre (retardé depuis fin septembre) ; iii) améliorer l'administration fiscale des grandes entreprises et moyennes entreprises, y compris les entreprises publiques et celles situées à l'extérieur de l'île principale ; et iv) intensifier les efforts de recouvrement des impôts impayés.
- **Les mesures relatives à l'administration des douanes** doivent comprendre ce qui suit : i) achever le transfert aux douanes de la gestion de la fiscalité des produits pétroliers ; ii)

renforcer la gestion des risques ; iii) déployer un système de contrôle interne et mettre au point un système d'information décisionnel ; et iv) parachever le projet d'instruction-cadre sur les procédures douanières.

## B. Restructurer la banque postale et renforcer le secteur financier

**25. Compte tenu des retards encourus dans le travail préparatoire à la restructuration de la banque postale (SNPSF), à la demande des autorités, les services du FMI proposent de reporter le repère correspondant à fin février 2022.** Tel qu'exposé précédemment (paragraphe 14), le travail préparatoire a accusé des retards imputables à des problèmes de coordination et à la complexité du sujet. Le repère préconise aux autorités, entre autres mesures, de séparer les activités bancaires et les activités postales de la SNPSF et de déposer une demande de licence bancaire fondée sur un plan d'exploitation viable. Afin de respecter la nouvelle date d'échéance, les autorités ont intensifié leurs efforts ces dernières semaines, notamment en constituant une équipe entièrement dédiée à la mise en œuvre de cette réforme.

**26. Les autorités s'efforcent de renforcer le secteur financier, sa surveillance, et son infrastructure.**

- **Suivi étroit de la qualité des actifs et du provisionnement au sein des banques qui ont octroyé des prêts à des débiteurs touchés par la pandémie.** D'ici la fin du premier trimestre 2022, la BCC mènera des inspections sur site ciblées dans les institutions financières afin d'évaluer l'incidence de la COVID-19 sur la qualité des actifs ainsi que les effets des mesures de prolongations d'échéances de prêts pour les débiteurs les plus touchés. Une commission sur les prêts improductifs a émis des recommandations relatives à l'accélération des procédures judiciaires.
- **Actions visant à renforcer le filet de sécurité et l'infrastructure du secteur financier.** La BCC a continué d'œuvrer en vue de renforcer le contrôle fondé sur le risque, de rendre opérationnel le cadre de résolution bancaire récemment créé, de poser les bases d'un marché des titres souverains et de renforcer le mécanisme de gestion des liquidités de la BCC. Enfin, elle a instauré un cadre d'apport de liquidité d'urgence, le tout avec l'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux.

**27. Les autorités doivent mettre tout en œuvre afin de réduire au minimum les passifs budgétaires éventuels liés à la nationalisation récente d'une banque commerciale.** En novembre 2020, l'État a racheté une banque commerciale à un propriétaire étranger majoritaire qui avait échoué à remédier au non-respect de tous les ratios prudentiels. L'État n'a pas l'intention de conserver le contrôle de cette banque et cherche activement un acquéreur. Dans l'intérim, il doit renforcer la gestion de la banque afin d'éviter d'essayer des pertes. La banque détient des dépôts (de particuliers pour l'essentiel) d'une valeur de plus de 9 milliards de KMF et représente un passif éventuel considérable.

## C. Renforcer la gouvernance et réduire la vulnérabilité à la corruption

**28. Le travail préparatoire à l'instauration d'un cadre de déclaration du patrimoine ayant accusé du retard, à la demande des autorités, les services du FMI proposent de reporter le repère connexe à fin février 2022.** Tel qu'exposé précédemment (paragraphe 14), le travail préparatoire a accusé des retards imputables à des problèmes de coordination et à la complexité du sujet. Les autorités renforcent la coordination interne afin d'exploiter pleinement l'assistance technique du FMI sur cette réforme.

**29. Les services du FMI et les autorités sont convenus des modalités relatives à l'audit des dépenses couvertes par le financement d'urgence accordé par le FMI en 2020.** L'audit accuse plusieurs mois de retard. Les services du FMI souscrivent à la volonté des autorités de confier l'audit à la Cour des comptes, étant donné qu'elles ont récemment sollicité l'assistance technique du FMI pour cet audit. Les autorités comptent déposer la demande d'audit en décembre 2021, publier le rapport complet de l'audit dans les six semaines suivant son achèvement, et publier des rapports semestriels sur toute mesure de suivi prise sur la base des conclusions de l'audit, tant que ces mesures sont en vigueur.

## D. Autres questions

**30. Les autorités poursuivent la mise en œuvre des recommandations formulées par l'évaluation des sauvegardes réalisée en 2020.** L'évaluation a constaté la nécessité de renforcer le mécanisme d'audit interne et les pratiques d'information financière, y compris en adoptant les normes internationales d'information financière (IFRS), et la nécessité de modifier le cadre juridique de la banque centrale en vue de renforcer son autonomie. Conformément aux recommandations, la BCC a préparé un plan de renforcement de l'audit interne et nommé un vice-gouverneur. Elle a également signalé qu'elle a l'intention d'adopter les IFRS pour les comptes de l'exercice 2021, et que des démarches sont en cours pour modifier ses statuts.

**31. Il convient d'améliorer les réformes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) afin de protéger les relations de correspondants bancaires.** Une évaluation des risques à l'échelle nationale est en cours et fera l'objet d'une publication début 2022. Par la suite, les autorités rédigeront et adopteront une loi relative à la LBC/FT qui respectera les normes internationales établies par le Groupe d'action financière. Entre-temps, la BCC a entrepris de sensibiliser les banques commerciales aux exigences en matière de LBC/FT et au renforcement de la surveillance fondée sur les risques, y compris en menant des inspections sur site pour évaluer la conformité aux règlements existants en matière LBC/FT.

**32. Les services du FMI continueront d'appuyer les réformes menées par les autorités au moyen d'un programme intensif de renforcement des capacités** comprenant une assistance technique pratique dans des domaines prioritaires. Entre autres actions, le FMI détachera aux

Comores un expert itinérant (partagé avec Madagascar) sur les questions de gestion des finances publiques.

**33. L'insuffisance de données demeure problématique, tant pour évaluer les progrès accomplis en matière de gestion des finances publiques que pour effectuer l'analyse économique plus large.** Des retards dans la fourniture de données s'observent pour l'ensemble des principaux indicateurs. Les données budgétaires et des comptes nationaux soulèvent des préoccupations particulières. Les données brutes utilisées pour établir les statistiques agrégées du PIB et de la balance des paiements comportent un degré d'exactitude très limité ; de plus, il serait utile d'élargir le recours aux enquêtes ciblées. Le FMI apporte un soutien considérable aux autorités pour les aider à se doter des capacités nécessaires pour faire progresser la fourniture de données dans divers domaines. Afin d'exploiter pleinement cette aide et de garantir le renforcement effectif des capacités, les autorités devraient renforcer les effectifs et l'équipement de l'Institut national de la statistique (INSEED).

**34. La réussite de la mise en œuvre du programme de référence permettrait d'envisager un accord au titre de la FEC en 2022, en fonction des besoins des autorités.** Les services du FMI ont actualisé les prévisions trimestrielles pour la période allant de la fin du programme de référence à un éventuel accord de financement pour accompagner les politiques publiques des autorités et faciliter la surveillance de leur mise en œuvre.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**35. Depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19, les autorités ont protégé des vies et maintenu la stabilité macroéconomique dans des circonstances difficiles.** Le nombre d'infections et de victimes enregistrées reste faible, sans doute grâce en partie à des mesures de confinement strictes, adaptées en fonction de la dynamique de la pandémie. La croissance a été atone, mais elle devrait s'accélérer en 2022, notamment grâce aux progrès en matière de vaccination. Avec 29 % de la population entièrement vaccinée, les Comores se situent parmi les dix pays d'Afrique subsaharienne qui affichent les taux de vaccination les plus élevés.

**36. La mise en œuvre du programme de référence à fin septembre s'est avérée satisfaisante.** Les autorités ont atteint tous les objectifs quantitatifs sauf un, ainsi que les deux repères structurels. En particulier, elles ont fait passer les recettes fiscales sensiblement au-dessus de l'objectif, ce qui est de bon augure pour l'avenir. De plus, les autorités ont effectué des transferts sociaux supérieurs à l'objectif, apportant un soutien opportun aux démunis et à l'économie en général. Toutefois, si le solde budgétaire primaire intérieur est demeuré en dessous des prévisions initiales et du plafond non ajusté, le plafond corrigé des recettes excédentaires n'a pas été atteint. Ceci témoigne en partie des faiblesses du mécanisme de contrôle des dépenses, auxquelles les autorités remédient.

**37. Les préparatifs de plusieurs réformes structurelles, censés être achevés à fin décembre, ont subi des retards.** L'atteinte de trois des six repères structurels à fin décembre est compromise.

Par conséquent, à la demande des autorités, les services du FMI proposent de reporter ces repères à fin février 2022 et de prolonger le programme de référence jusqu'au 15 mars 2022. Les réformes structurelles ont progressé lentement dans des domaines qui ne sont pas directement visés par le programme de référence. Les autorités n'ont pas encore supprimé l'exonération de la taxe de vente pour les matériaux de construction, et les contribuables continuent d'être enregistrés dans deux systèmes informatiques différents, ce qui induit une complexité inutile qui pourrait nuire à la mobilisation de recettes.

**38. Les services du FMI se félicitent des mesures correctives prévues par les autorités, notamment celles visant à ralentir les dépenses non prioritaires et à renforcer les mécanismes de contrôle des dépenses.** Au-delà de 2021, il conviendra d'harmoniser le budget de 2022 avec les prévisions budgétaires du programme.

**39. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités visant à prolonger le programme de référence jusqu'au 15 mars 2022 et à reporter trois repères structurels à fin février.** En même temps, les services du FMI exhortent les autorités à intensifier le travail préparatoire à l'atteinte des repères structurels et à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles de façon plus générale. Les services du FMI continueront d'accompagner les autorités dans leurs efforts au moyen d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités d'envergure.

**Tableau 1. Comores: Repères Quantitatifs à Fin-Septembre 2021<sup>1</sup>**

*(En Millions de Francs Comoriens, Cumulatif Depuis le Début de l'Année Fiscale, sauf Indication Contraire)*

	2021			
	Fin Septembre			
	Cible	Ajustée	Realisée	Statut
1. Plancher sur les recettes d'impôts	27,251.7	27,251.7	34,823.9	Atteint
2. Plafond sur le déficit primaire domestique	-17,090.9	-5,299.9	-13,774.2	Non atteint
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (million KMF)	85,900.8	85,900.8	131,400.0	Atteint
4. Plafond sur l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs (net) <sup>2</sup>	0.0	0.0	-2,116.8	Atteint
5. Plancher sur les transferts monétaires aux ménages	3,000.0	3,000.0	4,900.0	Atteint
6. Plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	Atteint
7. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	Atteint

<sup>1</sup> Les définitions des repères et des clauses d'ajustement sont énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT).

<sup>2</sup> Pour les objectifs de 2021, le plafond s'applique de manière cumulative à partir de juillet 2021.

<sup>3</sup> Sur une base contractuelle, conformément à la politique de limitation de la dette du FMI: <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.ashx>.

**Tableau 2. Comores: Repères Structurels à Fin-Septembre 2021**

Mesure	But	Date de mise en œuvre	Statuts
Augmenter le nombre des contribuables actifs de 5% à la Direction des Grandes Entreprises (en partant de 258 en mai) et à la Direction des Moyennes et Petites Entreprises (en partant de 300 en mai) et envoyer à tous ces contribuables des demandes de soumettre des déclarations d'impôts	Augmenter les recettes fiscales pour permettre un plus grand investissement dans le capital humain et physique et préserver la viabilité de la dette.	Septembre 30, 2021	Atteint
Préparer les termes de référence et lancer un appel à manifestation d'intérêt pour un audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises d'État	Améliorer la gestion des finances publiques en renforçant l'exécution et la transparence du budget, et améliorer le climat des affaires.	Septembre 30, 2021	Atteint

**Tableau 3. Comores : Repères Quantitatifs à Fin-Décembre 2021 et Projections à Fin-Mars et Fin-Juin 2021<sup>1</sup>***(En Millions de Francs Comoriens, Cumulatif Depuis le Début de l'Année Fiscale, sauf Indication Contraire)*

	2021				2022			
	Fin Septembre	Fin Decembre			Fin Mars		Fin Juin	
	Réalisée	Cible			Proj.		Proj.	
		Req. du prog.	Prem. revue	Statut	Req. du prog.	Prem. revue	Req. du prog.	Prem. revue
1. Plancher sur les recettes d'impôts	34,823.9	41,925.8	41,925.8	à évaluer	9,160.5	9,551.3	20,611.0	21,490.5
2. Plafond sur le déficit primaire domestique	-13,774.2	-18,259.9	-18,259.9	à évaluer	-7,785.8	-7,534.4	-13,010.0	-12,255.9
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (million KMF)	131,400.0	86,278.3	86,278.3	à évaluer	86,278.3	86,278.3	86,655.7	86,655.7
4. Plafond sur l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs (net) <sup>2</sup>	-2,116.8	0.0	0.0	à évaluer	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Plancher sur les transferts monétaires aux menages	4,900.0	5,800.0	5,800.0	à évaluer	1,275.0	1,275.0	2,550.0	2,550.0
6. Plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	à évaluer	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	à évaluer	0.0	0.0	0.0	0.0

<sup>1</sup> Les définitions des repères et des clauses d'ajustement sont énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT).<sup>2</sup> Pour les objectifs de 2021, le plafond s'applique de manière cumulative à partir de juillet 2021.<sup>3</sup> Sur une base contractuelle, conformément à la politique de limitation de la dette du FMI: <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.ashx>

**Tableau 4. Comores : Repères Structurels Proposés pour les Prochaines Revues**

Mesure	But	Date de mise en œuvre dans la requête du programme	Date révisée	Remarques
1. Augmenter de 10 % le nombre de contribuables actifs, tant au bureau des grands contribuables (258 en mai) qu'au bureau des moyens et petits contribuables (300 en mai), et envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts.	Augmenter les recettes fiscales pour permettre un plus grand investissement dans le capital humain et physique et préserver la viabilité de la dette.	31 Décembre 2021	31 Décembre 2021	
2. Adopter une feuille de route pour étendre la couverture du Compte Unique du Trésor (CUT) à toutes les transactions relatives aux unités budgétaires, extrabudgétaires et établissements publics à caractère administratif et aux projets sur financements extérieurs.	Améliorer la gestion des finances publiques en renforçant le contrôle des dépenses et la transparence.	31 Décembre 2021	31 Décembre 2021	Déjà atteint
3. Commander un audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises d'État, en vue de préparer une stratégie pour les apurer.	Améliorer la gestion des finances publiques en renforçant l'exécution et la transparence du budget, et améliorer le climat des affaires.	28 Février 2022	28 Février 2022	
4. Adopter une loi/décret scindant la SNPSF en deux activités, l'une postale et l'autre bancaire, et soumettre à la Banque centrale des Comores (BCC) une demande d'agrément de la nouvelle banque postale qui garantisse les éléments suivants : (i) une gouvernance solide conforme aux normes internationales applicables et aux exigences de la BCC en tant que régulateur et superviseur de la banque, (ii) un plan d'affaires viable adopté en consultation avec les services du FMI, et (iii) des profils de futurs dirigeants qui garantissent une expertise de gestion adéquate et une expérience en matière de gestion bancaire et de gestion des risques de crédit.	Améliorer la gestion des entreprises publiques et réduire les ponctions inutiles sur le budget.	28 Février 2022	28 Février 2022	
5. Emettre une circulaire/des directives concernant la soumission à une agence de passation de marchés désignée de la documentation	Améliorer la bonne gouvernance et préserver les ressources publiques.	31 Décembre 2021	31 Décembre 2021	



<p>relative à tous les grands contrats de marchés publics, avec les noms des sociétés attribuées et le(s) nom(s) de leur(s) propriétaire(s) effectif(s). Préparer un plan définissant les étapes et le calendrier de la publication de cette documentation ainsi que les noms et les informations sur la propriété effective des sociétés attribuées sur un site web facilement accessible.</p>				
<p>6. Adopter en Conseil des ministres des amendements à la loi de 2008 sur la lutte contre la corruption (N° 08-013/ AU) qui permettront : (i) renforcer les mesures préventives, y compris celles liées aux conflits d'intérêts et à la création d'un système efficace de déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires, conformément aux meilleures pratiques internationales visant à collecter/vérifier les déclarations de patrimoine, à imposer des sanctions en cas de manquement et de fausse déclaration, et à permettre l'accès aux déclarations, (ii) définir le cadre juridique pour la création d'une entité publique autonome et indépendante sur le plan opérationnel, habilitée à définir les priorités de la politique nationale de lutte contre la corruption, à gérer un système efficace de déclaration de patrimoine, à maintenir une plateforme publique de plaintes contre la corruption ; et de garantir des capacités et des pouvoirs d'enquête.</p>	<p>Rendre opérationnel le régime de déclaration de patrimoine pour les très hauts fonctionnaires afin de réduire les risques de corruption.</p>	<p>28 Février 2022</p>	<p>28 Février 2022</p>	

Tableau 5. Comores : principaux indicateurs économiques et financiers, 2018–26

	2018	2019	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		Est. <sup>1</sup>	Est. <sup>1</sup>	SMP Req.	Proj. <sup>1</sup>			Proj. <sup>1</sup>		
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national et prix										
PIB réel	3.6	1.8	-0.5	1.6	1.6	3.8	3.7	3.9	4.3	4.4
Déflateur du PIB	1.0	4.5	0.9	-0.9	0.3	1.7	1.7	1.7	1.9	2.0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.7	3.7	0.8	-1.0	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0
Monnaie et crédit										
Avoirs extérieurs nets	4.2	2.1	30.3	14.8	15.1	12.0	-0.7	0.7	1.6	1.8
Crédit intérieur	4.9	10.6	-8.7	16.3	13.7	2.3	-0.3	0.1	2.5	4.2
Crédit au secteur privé	1.2	4.1	-2.8	0.5	1.5	3.0	3.5	4.0	5.0	6.0
Monnaie au sens large	8.5	5.9	11.5	14.8	18.0	5.0	6.5	5.7	6.3	6.5
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire)	3.5	3.6	3.2	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Secteur extérieur										
Exportations (f.à.b.)	4.2	-0.9	-46.7	24.5	24.5	38.4	4.6	4.8	5.5	6.5
Importations (f.à.b.)	12.3	2.6	-2.8	10.8	5.4	19.8	4.9	-0.7	7.5	7.3
Exportations en volume	5.7	0.6	-34.5	27.2	26.1	38.9	4.7	4.5	4.9	5.5
Importations en volume	12.2	-4.3	6.9	-7.7	-6.4	22.9	9.8	1.9	9.9	7.8
Termes de l'échange	-1.2	-3.7	-3.1	-12.1	-10.5	6.9	3.8	2.5	2.3	1.3
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Investissement et épargne										
Investissement	15.8	15.6	15.6	16.2	17.0	17.4	17.1	15.7	15.8	16.0
Public	5.5	6.3	5.5	6.0	6.8	7.1	6.6	5.2	5.2	5.3
Privé	10.3	9.3	10.1	10.2	10.2	10.3	10.4	10.5	10.6	10.7
Epargne nationale brute	13.0	12.3	13.9	12.1	15.4	13.6	11.6	11.5	10.7	10.1
Publique	0.8	-0.5	1.6	-1.4	-0.2	-0.4	0.9	1.4	1.5	1.5
Privée	12.2	12.9	12.3	13.4	15.5	14.0	10.7	10.1	9.2	8.5
Recettes et dons										
Total recettes	17.8	15.8	18.3	16.5	17.8	17.7	16.4	16.7	17.1	18.0
Fiscales	11.2	9.6	9.3	8.9	10.2	10.0	10.3	10.7	11.0	11.3
Non-fiscales	8.3	6.8	7.7	7.9	8.4	8.5	8.8	9.1	9.4	9.7
Total dons	2.9	2.8	1.6	1.0	1.9	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Total dépenses et prêts nets	6.6	6.3	9.0	7.5	7.5	7.7	6.1	6.0	6.1	6.7
Dépenses courantes	19.2	20.2	18.8	20.7	21.5	22.0	20.3	18.7	18.8	19.2
Dépenses en capital	11.8	11.3	10.7	12.4	12.5	12.6	11.4	11.2	11.4	11.6
Solde primaire <sup>2</sup>	7.4	8.4	7.8	8.3	9.0	9.3	8.9	7.4	7.4	7.6
Solde global (base caisse)	-1.0	-2.9	-1.4	-3.5	-3.0	-3.3	-2.0	-0.1	-0.1	-0.2
Hors dons	-1.2	-3.9	-0.8	-4.2	-3.7	-4.3	-3.9	-2.0	-1.7	-1.2
Financement	-7.8	-10.2	-9.8	-11.8	-11.2	-12.0	-9.9	-8.0	-7.9	-7.9
Extérieur (net)	1.5	4.0	1.1	4.2	3.7	3.7	3.2	0.8	1.0	0.5
Intérieur (net)	1.0	2.3	1.1	2.6	2.9	4.0	4.2	1.3	1.2	0.6
Don't: Acquisition nette d'actifs	0.5	1.6	0.0	1.7	0.9	-0.3	-1.0	-0.5	-0.2	-0.1
Don't: Acquisition nette d'actifs	0.0	0.0	0.0	-0.7	-0.7	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement/ erreurs et omissions <sup>3</sup> (+ = sous-financement)	-0.3	-0.1	-0.3	0.0	0.0	0.6	0.7	1.2	0.8	0.7
Secteur Extérieur										
Exportations de biens et services	12.6	12.0	7.3	8.9	8.6	10.9	10.9	11.0	11.1	11.2
Importations de biens et services	30.2	29.6	28.4	30.4	30.2	33.6	33.4	31.2	31.4	31.6
Compte courant	-2.9	-3.3	-1.7	-4.1	-1.7	-3.8	-5.5	-4.2	-5.1	-6.0
Excl. transferts officiels et transferts privés	-17.0	-17.2	-20.4	-20.5	-20.7	-21.8	-21.8	-19.6	-19.7	-19.8
Transferts privés nets <sup>4</sup>	12.6	12.1	15.3	13.2	15.9	14.8	14.1	13.4	12.6	11.9
Dons et emprunts	7.8	8.6	10.3	10.7	10.6	12.4	10.8	8.6	8.6	8.6
Réserves internationales brutes (fin de période) <sup>5</sup>										
En millions de dollars US	198.4	200.2	292.2	350.2	352.8	393.7	388.5	387.0	392.1	398.9
Equivalent en mois d'importations de biens et services	6.8	7.0	8.9	9.0	9.1	9.5	9.4	8.7	8.1	7.7
Taux de change FC/dollar E.U. (moyenne annu 435.6)	416.4	439.4	431.1							
Pour mémoire										
Dettes extérieures publiques (en pourcentage du PIB) <sup>6</sup>	16.4	19.9	21.2	25.7	24.6	28.1	30.7	30.7	30.4	29.5
PIB (nominal, milliards FC)	491.0	522.0	524.2	527.6	534.2	564.2	594.8	628.5	668.1	711.6
PIB par tête (nominal, en dollars E.U.)	1,386	1,360	1,355	1,390	1,408	1,450	1,495	1,542	1,596	1,651

Sources: Autorités comoriennes; et estimations et projections du FMI.

<sup>1</sup> À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux combustibles des entreprises publiques.<sup>2</sup> Recettes intérieures moins dépenses primaires courantes et dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, hors dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre l'épidémie de COVID et le coût de la restructuration du SNPSF.<sup>3</sup> Pour 2022-23, inclut les besoins de financement non satisfaits pour la restructuration du SNPSF.<sup>4</sup> À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des éléments de débit autres que les virements électroniques.<sup>5</sup> À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.<sup>6</sup> Couverture de la dette : Le gouvernement central, la banque centrale et la dette garantie par le gouvernement. La définition de la dette extérieure est basée sur la résidence.

**Tableau 6a. Comores : opérations financières consolidées des administrations publiques, 2018-26, (scénario basé sur des politiques renforcées dans le cadre du programme de référence et au-delà)**

(en millions de francs comoriens)

	2018	2019	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		Est <sup>1</sup>	Est <sup>1</sup>	SMP Req.	Proj. <sup>1</sup>			Proj. <sup>1</sup>		
Recettes et dons, total	87,492	82,714	95,753	86,856	94,903	99,660	97,788	104,827	114,215	128,013
Recettes	55,099	50,013	48,538	47,178	54,756	56,259	61,548	67,076	73,197	80,070
Fiscales	40,617	35,563	40,411	41,926	44,872	47,757	52,584	57,497	63,068	69,304
Non-fiscales <sup>2</sup>	14,482	14,449	8,127	5,252	9,884	8,502	8,964	9,579	10,130	10,766
Dons	32,393	32,701	47,215	39,678	40,148	43,401	36,239	37,751	41,018	47,943
Aides budgétaires	1,061	2,228	11,712	6,857	6,857	8,739	7,137	7,542	8,017	8,539
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	31,332	30,473	35,503	32,821	33,291	34,663	29,102	30,209	33,001	39,404
Dépenses et prêts nets, total	94,105	105,366	98,427	109,212	114,848	123,888	120,692	117,229	125,818	136,463
Dépenses courantes	58,177	58,931	56,213	65,540	66,730	71,316	67,969	70,421	76,109	82,730
Dépenses courantes primaires	51,990	54,000	50,410	60,071	61,208	65,451	61,280	63,132	68,767	75,397
Traitements et salaires	26,686	28,237	27,533	30,345	30,005	31,393	31,819	32,360	35,113	37,927
Biens et services	15,342	15,595	13,662	13,496	15,798	17,142	16,043	17,211	18,534	20,235
Transferts <sup>2</sup>	9,962	10,168	9,216	16,230	15,404	16,915	13,419	13,561	15,119	17,235
Intérêts de la dette	468	1,085	1,280	1,249	1,249	1,674	2,271	2,621	2,380	2,234
Maintenance des projets (fin. extérieur)	1,559	1,262	3,324	2,638	2,671	1,398	1,474	1,557	1,655	1,763
Assistance technique (fin. extérieur)	4,160	2,584	1,198	1,583	1,603	2,793	2,944	3,111	3,307	3,336
Dépenses en capital	36,559	43,891	40,741	43,672	48,118	52,572	52,723	46,808	49,708	53,732
Budgétaires (fin. ressources propres)	8,083	11,002	5,649	8,327	12,323	14,768	12,874	4,699	5,280	6,410
Financées sur ressources extérieures	28,476	32,889	35,092	35,346	35,795	37,804	39,849	42,109	44,428	47,322
Solde domestique primaire <sup>3</sup>	-4,975	-14,990	-7,521	-18,260	-15,815	-18,886	-11,803	-756	-850	-1,737
Solde global (base ordonnancement)	-6,613	-22,652	-2,674	-22,357	-19,945	-24,228	-22,905	-12,403	-11,602	-8,449
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	749	2,343	-1,279	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-5,864	-20,309	-3,953	-22,357	-19,945	-24,228	-22,905	-12,403	-11,602	-8,449
Financement	7,562	20,697	5,611	22,357	19,945	20,769	18,942	5,082	6,494	3,259
Extérieur (net)	4,905	12,194	5,863	13,607	15,376	22,483	24,914	8,103	7,873	3,948
Tirages PIP (identifiés)	6,048	11,954	6,592	16,714	16,747	26,481	27,860	16,568	16,390	13,204
Amortissement	-511	-488	-1,237	-3,107	-1,371	-3,998	-2,946	-8,465	-8,516	-9,256
Arriérés en principal	-632	727	507	0	0	0	0	0	0	0
Intérieur (net)	2,656	8,503	-252	8,750	4,569	-1,715	-5,972	-3,021	-1,379	-690
Financement bancaire	2,656	8,503	-83	12,554	8,373	1,385	-2,872	-3,021	-1,379	-690
Banque Centrale	3,288	5,960	-1,023	13,691	12,756	1,943	-2,872	-3,021	-1,379	-690
Dont : FMI	1,326	3,871	3,997	740	-737	-1,075	-2,872	-3,021	-1,379	-690
Banques commerciales	-631	2,544	940	-1,137	-4,383	-558	0	0	0	0
Acquisition nette d'actifs		0	-169	-3,804	-3,804	-3,100	-3,100	0	0	0
dont recapitalisation de SNPSF				-3,100	-3,100	-3,100	-3,100	0	0	0
Erreurs et omissions/Ecart de financement (+ = sousfinancement) <sup>4</sup>	-1,697	-388	-1,658	0	0	3,459	3,963	7,321	5,108	5,190
<i>Pour mémoire</i>										
PIB (nominal)	490,958	522,045	524,176	527,551	534,250	564,241	594,763	628,488	668,091	711,610
Salaires en pourcentage des recettes	48.4	56.5	56.7	64.3	54.8	55.8	51.7	48.2	48.0	47.4

Sources: Autorités comoriennes; et estimations et projections du FMI.

<sup>1</sup> À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux carburants des entreprises publiques.

<sup>2</sup> Inclut RAU ("Redevance Administrative Unique") à partir de 2018.

<sup>3</sup> Les recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses en capital financées par des ressources intérieures.

<sup>4</sup> Pour 2022-23, inclut les besoins de financement non satisfaits pour la restructuration du SNPSF.

**Tableau 6b. Comores : opérations financières consolidées des administrations publiques, 2018-26, (scénario basé sur des politiques renforcées dans le cadre du programme de référence et au-delà**  
(en % du PIB)

	2018	2019	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
		Prel.	Est <sup>1</sup>	SMP Req.	Proj. <sup>1</sup>			Proj. <sup>1</sup>		
Recettes et dons, total	17.8	15.8	18.3	16.5	17.8	17.7	16.4	16.7	17.1	18.0
Recettes	11.2	9.6	9.3	8.9	10.2	10.0	10.3	10.7	11.0	11.3
Fiscales	8.3	6.8	7.7	7.9	8.4	8.5	8.8	9.1	9.4	9.7
Non-fiscales <sup>2</sup>	2.9	2.8	1.6	1.0	1.9	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Dons	6.6	6.3	9.0	7.5	7.5	7.7	6.1	6.0	6.1	6.7
Aides budgétaires	0.2	0.4	2.2	1.3	1.3	1.5	1.2	1.2	1.2	1.2
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	6.4	5.8	6.8	6.2	6.2	6.1	4.9	4.8	4.9	5.5
Dépenses et prêts nets, total	19.2	20.2	18.8	20.7	21.5	22.0	20.3	18.7	18.8	19.2
Dépenses courantes	11.8	11.3	10.7	12.4	12.5	12.6	11.4	11.2	11.4	11.6
Dépenses courantes primaires	10.6	10.3	9.6	11.4	11.5	11.6	10.3	10.0	10.3	10.6
Traitements et salaires	5.4	5.4	5.3	5.8	5.6	5.6	5.3	5.1	5.3	5.3
Biens et services	3.1	3.0	2.6	2.6	3.0	3.0	2.7	2.7	2.8	2.8
Transferts <sup>2</sup>	2.0	1.9	1.8	3.1	2.9	3.0	2.3	2.2	2.3	2.4
Intérêts de la dette	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3
Maintenance des projets (fin. extérieur)	0.3	0.2	0.6	0.5	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Assistance technique (fin. extérieur)	0.8	0.5	0.2	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Dépenses en capital	7.4	8.4	7.8	8.3	9.0	9.3	8.9	7.4	7.4	7.6
Budgétaires (fin. ressources propres)	1.6	2.1	1.1	1.6	2.3	2.6	2.2	0.7	0.8	0.9
Financées sur ressources extérieures	5.8	6.3	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7
Solde primaire <sup>3</sup>	-1.0	-2.9	-1.4	-3.5	-3.0	-3.3	-2.0	-0.1	-0.1	-0.2
Solde global (base ordonnancement)	-1.3	-4.3	-0.5	-4.2	-3.7	-4.3	-3.9	-2.0	-1.7	-1.2
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	0.2	0.4	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-1.2	-3.9	-0.8	-4.2	-3.7	-4.3	-3.9	-2.0	-1.7	-1.2
Financement	1.5	4.0	1.1	4.2	3.7	3.7	3.2	0.8	1.0	0.5
Extérieur (net)	1.0	2.3	1.1	2.6	2.9	4.0	4.2	1.3	1.2	0.6
Tirages PIP (identifiés)	1.2	2.3	1.3	3.2	3.1	4.7	4.7	2.6	2.5	1.9
Amortissement	-0.1	-0.1	-0.2	-0.6	-0.3	-0.7	-0.5	-1.3	-1.3	-1.3
Arriérés en principal	-0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	0.5	1.6	0.0	1.7	0.9	-0.3	-1.0	-0.5	-0.2	-0.1
Financement bancaire	0.5	1.6	0.0	2.4	1.6	0.2	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1
Banque Centrale	0.7	1.1	-0.2	2.6	2.4	0.3	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1
Dont : FMI	0.3	0.7	0.8	0.1	-0.1	-0.2	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1
Banques commerciales	-0.1	0.5	0.2	-0.2	-0.8	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non-bancaire	0.0	0.0	0.0	-0.7	-0.7	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0
dont recapitalisation de SNPSF				-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions/Ecart de financement <sup>4</sup> (+ = sousfinancement)	-0.3	-0.1	-0.3	0.0	0.0	0.6	0.7	1.2	0.8	0.7
<i>Pour mémoire</i>										
PIB (nominal)	490,958	522,045	524,176	527,551	534,250	564,241	594,763	628,488	668,091	711,610
Salaires en pourcentage des recettes	48.4	56.5	56.7	64.3	54.8	55.8	51.7	48.2	48.0	47.4

Sources: Ministère des finances; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux carburants des entreprises publiques

<sup>2</sup> Inclut RAU ("Redevance Administrative Unique") à partir de 2018.

<sup>3</sup> Les recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses en capital financées par des ressources intérieures.

<sup>4</sup> Pour 2022-23, inclut les besoins de financement non satisfaits pour la restructuration du SNPSF.

**Tableau 7. Comores : situation monétaire, 2018–26**  
**Scénario basé sur des politiques renforcées dans le cadre du programme de référence**  
**et au-delà**  
*(en millions de francs comoriens, sauf indication contraire)*

	2018	2019	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
				SMP Req.	Proj.			Proj.		
Avoirs extérieurs nets	80,970	82,702	107,782	123,715	124,050	138,903	137,876	138,778	141,067	143,604
Banque Centrale: Avoirs	85,756	88,614	118,106	144,651	145,742	159,270	155,118	152,718	153,300	154,785
Banque Centrale: Engagements	-9,718	-13,579	-16,956	-27,610	-26,133	-25,058	-22,186	-19,165	-17,786	-17,096
Banques Commerciales: Avoirs	8,234	10,835	10,156	10,221	8,947	9,449	9,960	10,525	11,188	11,917
Banques Commerciales: Engagements	-3,302	-3,168	-5,523	-3,546	-4,506	-4,759	-5,016	-5,301	-5,635	-6,002
Credit intérieur net	57,558	64,008	55,765	64,009	68,935	63,732	77,929	89,265	101,345	114,598
Crédit intérieur	89,600	99,087	90,450	105,195	102,820	105,233	104,945	105,004	107,672	112,147
Crédit net à l'Etat <sup>1</sup>	9,535	17,074	9,910	25,728	22,561	22,567	19,385	16,022	14,241	13,110
Dont: Tresor	15,297	21,781	20,346	33,583	27,982	28,292	25,420	22,399	21,020	20,330
Financement bancaire	9,535	17,074	9,910	25,728	22,561	22,567	19,385	16,022	14,241	13,110
Créances sur l'Etat	16,626	25,665	29,284	34,648	29,925	28,292	25,420	22,399	21,020	20,330
Dépôts de l'Etat	-7,090	-8,591	-19,374	-8,920	-7,363	-5,725	-6,035	-6,377	-6,779	-7,220
Créances sur ent. pub.	2,017	768	1,484	2,891	8,000	8,449	8,906	9,411	10,004	10,656
Créances sur autres institutions financières	-108	-136	-59	-101	-101	-101	-101	-101	-101	-101
Crédit au secteur privé	78,123	81,336	79,072	79,468	80,259	82,666	85,560	88,982	93,431	99,037
Autres postes (nets)	-32,041	-35,078	-34,685	-41,186	-33,885	-41,502	-27,016	-15,739	-6,328	2,451
Monnaie au sens large	138,528	146,711	163,547	187,727	192,985	202,634	215,805	228,043	242,412	258,203
Monnaie	92,781	98,099	110,869	127,261	127,603	133,582	143,018	151,128	160,650	171,115
Billets en circulation	35,904	38,764	41,592	47,741	47,870	50,557	53,292	56,314	59,862	63,762
Dépôts à vue	56,877	59,335	69,277	79,519	79,733	83,025	89,726	94,814	100,788	107,353
Quasi-monnaie	45,747	48,611	52,678	60,466	65,382	69,052	72,788	76,915	81,762	87,088
	<i>(en pourcentage de la monnaie au sens large du début de la période)</i>									
Avoirs extérieurs nets	2.5	1.3	17.1	9.7	9.9	7.7	-0.5	0.4	1.0	1.0
Credit intérieur net	5.9	4.7	-5.6	5.0	8.1	-2.7	7.0	5.3	5.3	5.5
Crédit intérieur	3.3	6.8	-5.9	9.0	7.6	1.3	-0.1	0.0	1.2	1.8
Crédit net à l'Etat	2.8	5.4	-4.9	9.7	7.7	0.0	-1.6	-1.6	-0.8	-0.5
Créances sur ent. pub.	-0.2	-0.9	0.5	0.9	4.0	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
Crédit au secteur privé	0.7	2.3	-1.5	0.2	0.7	1.2	1.4	1.6	2.0	2.3
Autres postes (nets)	2.6	-2.2	0.3	-4.0	0.5	-3.9	7.1	5.2	4.1	3.6
Monnaie au sens large	8.5	5.9	11.5	14.8	18.0	5.0	6.5	5.7	6.3	6.5
Monnaie	5.4	3.8	8.7	10.0	10.2	3.1	4.7	3.8	4.2	4.3
Quasi-monnaie	3.1	2.1	2.8	4.8	7.8	1.9	1.8	1.9	2.1	2.2
Velocite	3.5	3.6	3.2	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage)	1.2	4.1	-2.8	0.5	1.5	3.0	3.5	4.0	5.0	6.0

Sources: Banque centrale des Comores; estimations et projections des services du FMI

<sup>1</sup> À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

**Tableau 8a. Comores : balance des paiements, 2018–26**  
**Scénario basé sur des politiques renforcées dans le cadre du programme de référence**  
**et au-delà**  
*(en millions de francs comoriens, sauf indication contraire)*

	2018	2019	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
			Est.	SMP Req.	Proj.			Proj.		
Compte courant	-13,995	-16,981	-8,887	-21,811	-8,850	-21,461	-32,759	-26,454	-34,402	-42,510
Biens et services	-86,151	-92,123	-110,603	-113,481	-115,713	-128,173	-134,104	-126,701	-135,867	-144,994
Balance commerciale	-85,009	-87,852	-93,185	-101,935	-96,431	-113,362	-118,929	-117,207	-126,328	-135,737
Exportations (f.à.b.)	17,986	17,831	9,502	11,832	11,828	16,370	17,123	17,941	18,926	20,157
Dont : Vanille	4,521	3,092	1,951	2,188	2,218	2,781	2,773	2,763	2,774	2,805
Clou de girofle	7,962	6,256	3,868	4,933	4,933	6,994	7,390	7,817	8,319	8,937
Ylang-ylang	3,175	5,387	1,926	2,736	2,736	4,252	4,493	4,752	5,057	5,433
Autres	2,328	3,096	1,757	1,975	1,941	2,342	2,466	2,608	2,776	2,982
Importations (f.à.b.)	-102,995	-105,683	-102,688	-113,768	-108,259	-129,732	-136,051	-135,148	-145,254	-155,894
Dont : Produits pétroliers	-25,985	-30,436	-30,587	-33,509	-33,509	-36,295	-36,806	-37,702	-38,537	-39,578
Services (net)	-1,142	-4,271	-17,417	-11,546	-19,282	-14,811	-15,175	-9,494	-9,539	-9,258
Recettes	44,069	44,672	28,869	35,277	33,857	45,147	47,689	51,168	55,199	59,745
Paiements	-45,212	-48,943	-46,287	-46,822	-53,140	-59,957	-62,864	-60,662	-64,738	-69,002
Revenu (net)	2,874	2,262	3,732	5,254	5,300	5,217	4,327	3,808	4,024	4,185
of which : Interest on rescheduled obligations	-235	-1,040	-1,079	-903	-903	-1,635	-2,271	-2,621	-2,380	-2,234
Transferts courants (net)	69,282	72,881	97,983	86,416	101,563	101,494	97,018	96,439	97,441	98,299
Administrations publiques	7,655	9,531	17,834	16,556	16,609	18,022	13,161	12,210	12,980	13,638
Dont : Assistance HIPC interrimaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur privé <sup>1</sup>	61,627	63,349	80,149	69,861	84,954	83,472	83,857	84,228	84,462	84,660
Compte capital & opérations financières	31,382	52,326	47,943	48,358	37,223	36,064	31,479	27,075	36,362	44,686
Compte de capital	25,613	26,627	29,381	23,122	23,538	25,379	23,078	25,541	28,038	34,118
Transferts en capital	25,613	26,627	29,381	23,122	23,538	25,379	23,078	25,541	28,038	34,118
Transferts des actifs fixes	25,613	26,627	29,381	23,122	23,538	25,379	23,078	25,541	28,038	34,118
Compte financier	5,769	25,698	18,562	25,235	13,685	10,685	8,401	1,534	8,324	10,567
Investissement direct	2,363	1,616	210	1,319	1,336	1,411	2,379	3,457	4,677	6,049
Portefeuille net & autres investissements	3,406	24,082	18,353	23,917	12,349	9,275	6,022	-1,922	3,647	4,519
Administrations publiques	5,813	26,686	16,602	31,347	28,503	27,657	24,914	8,103	7,873	3,948
Tirages	6,048	27,334	17,800	34,454	29,874	31,655	27,860	16,568	16,390	13,204
Allocation DTS	6,048	27,334	17,800	24,540	19,960	31,655	27,860	16,568	16,390	13,204
Amortissement	-314	-647	-1,198	-3,107	-1,371	-3,998	-2,946	-8,465	-8,516	-9,256
Secteur privé (net)	-2,408	-2,604	1,751	-7,430	-16,154	-18,383	-18,892	-10,025	-4,226	571
Banques, net	-3,414	-2,735	1,035	-43	2,191	-249	-254	-280	-329	-362
Autres	1,006	132	716	-7,388	-18,345	-18,133	-18,638	-9,745	-3,897	932
Erreurs et omissions	-16,804	-37,137	-14,415	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	583	-1,792	24,641	26,545	28,373	14,603	-1,280	621	1,960	2,175
Financement	-583	1,792	-24,641	-26,547	-28,373	-14,603	1,280	-621	-1,960	-2,175
AEN banque centrale (hausse = -)	-82	1,014	-25,495	-26,547	-28,373	-14,603	1,280	-621	-1,960	-2,175
Avoirs extérieurs	1,244	-2,858	-29,492	-26,547	-27,636	-13,528	4,152	2,400	-581	-1,486
Passifs extérieurs	-1,326	3,871	3,997	0	-737	-1,075	-2,872	-3,021	-1,379	-690
Utilisation crédits FMI	-1,326	3,871	3,997	740	-737	-1,075	-2,872	-3,021	-1,379	-690
Variation nette des arriérés	-501	778	854	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement <sup>2</sup>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement supplémentaire de la BdP nécessaire pour combler	...	...	...	0	0	3,459	3,963	7,321	5,108	5,190
<i>Pour mémoire :</i>										
Compte courant (pourcentage du PIB)	-2.9	-3.3	-1.7	-4.1	-1.7	-3.8	-5.5	-4.2	-5.1	-6.0
Transferts exclus	-17.0	-17.2	-20.4	-20.5	-20.7	-21.8	-21.8	-19.6	-19.7	-19.8
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	12.6	12.0	7.3	8.9	8.6	10.9	10.9	11.0	11.1	11.2
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	30.2	29.6	28.4	30.4	30.2	33.6	33.4	31.2	31.4	31.6
Réserves internationales brutes (fin de période) <sup>2</sup>										
En millions de dollars EU	198.4	200.2	292.2	350.2	352.8	393.7	388.5	387.0	392.1	398.9
En mois d'importations de biens et services	6.8	7.0	8.9	9.0	9.1	9.5	9.4	8.7	8.1	7.7
PIB nominal (millions de FC)	490,958	522,045	524,176	527,551	534,250	564,241	594,763	628,488	668,091	711,610
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,179	1,188	1,216	1,281	1,297	1,385	1,481	1,584	1,702	1,828

Sources: Autorités comoriennes; et estimations et projections du FMI.

<sup>1</sup> À partir de 2015, les transferts officiels privés nets incluent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des éléments débiteurs autres que les virements électroniques.<sup>2</sup> À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

**Tableau 8b. Comores : balance des paiements, 2018–26**  
**Scénario basé sur des politiques renforcées dans le cadre du programme de référence**  
**et au-delà**  
*(en % du PIB, sauf indication contraire)*

	2018	2019	2020	2021		2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	SMP Req.	Proj.			Proj.		
Compte courant	-2.9	-3.3	-1.7	-4.1	-1.7	-3.8	-5.5	-4.2	-5.1	-6.0
Biens et services	-17.5	-17.6	-21.1	-21.5	-21.7	-22.7	-22.5	-20.2	-20.3	-20.4
Balance commerciale	-17.3	-16.8	-17.8	-19.3	-18.0	-20.1	-20.0	-18.6	-18.9	-19.1
Exportations (f.à.b.)	3.7	3.4	1.8	2.2	2.2	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8
Dont : Vanille	0.9	0.6	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Clou de girofle	1.6	1.2	0.7	0.9	0.9	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3
Ylang-ylang	0.6	1.0	0.4	0.5	0.5	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Autres	0.5	0.6	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Importations (f.à.b.)	-21.0	-20.2	-19.6	-21.6	-20.3	-23.0	-22.9	-21.5	-21.7	-21.9
Dont : Produits pétroliers	-5.3	-5.8	-5.8	-6.4	-6.3	-6.4	-6.2	-6.0	-5.8	-5.6
Services (net)	-0.2	-0.8	-3.3	-2.2	-3.6	-2.6	-2.6	-1.5	-1.4	-1.3
Recettes	9.0	8.6	5.5	6.7	6.3	8.0	8.0	8.1	8.3	8.4
Paievements	-9.2	-9.4	-8.8	-8.9	-9.9	-10.6	-10.6	-9.7	-9.7	-9.7
Revenu (net)	0.6	0.4	0.7	1.0	1.0	0.9	0.7	0.6	0.6	0.6
of which: Interest on rescheduled obligations	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3
Transferts courants (net)	14.1	14.0	18.7	16.4	19.0	18.0	16.3	15.3	14.6	13.8
Administrations publiques	1.6	1.8	3.4	3.1	3.1	3.2	2.2	1.9	1.9	1.9
Dont : Assistance HIPC interrimaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0
Secteur privé <sup>1</sup>	12.6	12.1	15.3	13.2	15.9	14.8	14.1	13.4	12.6	11.9
Compte capital & opérations financières	6.4	10.0	9.1	9.2	7.0	6.4	5.3	4.3	5.4	6.3
Compte de capital	5.2	5.1	5.6	4.4	4.4	4.5	3.9	4.1	4.2	4.8
Transferts en capital	5.2	5.1	5.6	4.4	4.4	4.5	3.9	4.1	4.2	4.8
Transferts des actifs fixes	5.2	5.1	5.6	4.4	4.4	4.5	3.9	4.1	4.2	4.8
Compte financier	1.2	4.9	3.5	4.8	2.6	1.9	1.4	0.2	1.2	1.5
Investissement direct	0.5	0.3	0.0	0.3	0.2	0.3	0.4	0.5	0.7	0.9
Portefeuille net & autres investissements	0.7	4.6	3.5	4.5	2.3	1.6	1.0	-0.3	0.5	0.6
Administrations publiques	1.2	5.1	3.2	5.9	5.3	4.9	4.2	1.3	1.2	0.6
Décaissements	1.2	5.2	3.4	6.5	5.6	5.6	4.7	2.6	2.5	1.9
Dont : Tirages	1.2	5.2	3.4	4.7	3.7	5.6	4.7	2.6	2.5	1.9
Dont : Allocation DTS				1.9	1.9					
Amortissement	-0.1	-0.1	-0.2	-0.6	-0.3	-0.7	-0.5	-1.3	-1.3	-1.3
Secteur privé (net)	-0.5	-0.5	0.3	-1.4	-3.0	-3.3	-3.2	-1.6	-0.6	0.1
Banques, net	-0.7	-0.5	0.2	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1
Autres	0.2	0.0	0.1	-1.4	-3.4	-3.2	-3.1	-1.6	-0.6	0.1
Erreurs et omissions	-3.4	-7.1	-2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	0.1	-0.3	4.7	5.0	5.3	2.6	-0.2	0.1	0.3	0.3
Financement	-0.1	0.3	-4.7	-5.0	-5.3	-2.6	0.2	-0.1	-0.3	-0.3
AEN banque centrale (hausse = -)	0.0	0.2	-4.9	-5.0	-5.3	-2.6	0.2	-0.1	-0.3	-0.3
Avoirs extérieurs	0.3	-0.5	-5.6	-5.0	-5.2	-2.4	0.7	0.4	-0.1	-0.2
Passifs extérieurs	-0.3	0.7	0.8	0.0	-0.1	-0.2	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1
Utilisation crédits FMI	-0.3	0.7	0.8	0.1	-0.1	-0.2	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1
Variation nette des arriérés	-0.1	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement supplémentaire de la BdP nécessaire pour combler l	...	...	...	0.0	0.0	0.6	0.7	1.2	0.8	0.7
<i>Pour mémoire :</i>										
Compte courant (pourcentage du PIB)	-2.9	-3.3	-1.7	-4.1	-1.7	-3.8	-5.5	-4.2	-5.1	-6.0
Transferts exclus	-17.0	-17.2	-20.4	-20.5	-20.7	-21.8	-21.8	-19.6	-19.7	-19.8
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	12.6	12.0	7.3	8.9	8.6	10.9	10.9	11.0	11.1	11.2
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	30.2	29.6	28.4	30.4	30.2	33.6	33.4	31.2	31.4	31.6
Réserves internationales brutes (fin de période) <sup>2</sup>										
En millions de dollars EU	198.4	200.2	292.2	350.2	352.8	393.7	388.5	387.0	392.1	398.9
En mois d'importations de biens et services	6.8	7.0	8.9	9.0	9.1	9.5	9.4	8.7	8.1	7.7
PIB nominal (millions de FC)	490,958	522,045	524,176	527,551	534,250	564,241	594,763	628,488	668,091	711,610
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,179	1,188	1,216	1,281	1,297	1,385	1,481	1,584	1,702	1,828

Sources: Autorités comoriennes; et estimations et projections du FMI.

<sup>1</sup> À partir de 2015, les transferts officiels privés nets incluent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des éléments débiteurs autres que les virements électroniques.<sup>2</sup> À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

## Annexe I. Matrice d'évaluation des risques

Sources de risque	Probabilité relative	Horizon temporel	Impact sur les Comores	Riposte des pouvoirs publics
<b>Risques mondiaux</b>				
<b>Résurgence mondiale de la pandémie de COVID-19</b> , qui nécessite de coûteuses mesures d'endiguement.	<b>Moyenne</b>	<b>CT, MT</b>	<b>Élevée</b>	<b>Accélérer la campagne de vaccination autant que le permettent les contraintes d'approvisionnement</b> , de préférence en se servant des vaccins qui ont fait la preuve de leur grande efficacité. Application des mesures de distanciation physique, en tant que de besoin.
<b>Foyers locaux de COVID-19 non maîtrisés et croissance médiocre ou volatile.</b> L'apparition de foyers sporadiques nécessite la mise en œuvre de nouveaux confinement ; la marge de manœuvre des pouvoirs publics pour atténuer les effets économiques est limitée.	<b>Élevée</b>	<b>CT, MT</b>	<b>Élevée</b>	<b>Accélérer la campagne de vaccination autant que le permettent les contraintes d'approvisionnement</b> , de préférence en se servant des vaccins qui ont fait la preuve de leur grande efficacité. Application des mesures de distanciation physique, en tant que de besoin.
<b>La forte augmentation des primes de risque au niveau mondial fait apparaître des vulnérabilités financières et budgétaires</b> , ce qui alourdit le service de la dette et aggrave les difficultés de refinancement.	<b>Moyenne</b>	<b>CT</b>	<b>Faible</b>	<b>Améliorer la viabilité de la dette</b> en augmentant les recettes budgétaires et en adoptant un ancrage budgétaire adapté.
<b>Risques intérieurs</b>				
<b>Dérapages des politiques publiques.</b> En particulier, des retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles risquent d'entraver la mobilisation des recettes, ce qui mettrait les finances publiques davantage sous tension. La souscription à de nouveaux emprunts non concessionnels pourrait rapidement compromettre la viabilité de la dette.	<b>Élevée</b>	<b>CT, MT</b>	<b>Élevée</b>	<b>Mettre en œuvre les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles détaillées dans le programme de référence</b> , en particulier pour ce qui concerne l'augmentation des recettes budgétaires.



<p><b>Mécontentement social et instabilité politique généralisés.</b> Des tensions sociales et politiques se font jour à mesure que les mesures de soutien à l'économie liées à la pandémie prennent fin et que l'opposition persiste dans son rejet de la constitution de 2018.</p>	Élevée	CT, MT	Élevée	Aider les couches les plus vulnérables de la population, notamment dans les petites îles, comme le préconise le programme de référence. Améliorer la gouvernance, la transparence et l'État de droit.
<p><b>Détérioration de la situation financière des entreprises publiques</b> et transfert subséquent de leurs passifs à l'administration centrale.</p>	Élevée	CT, MT	Élevée	Améliorer la surveillance des entreprises publiques, comme le préconise le programme de référence.
<p><b>Catastrophes naturelles,</b> comme une éruption du volcan Karthala, un nouveau cyclone ou une sécheresse.</p>	Moyenne	À court et moyen terme	Élevée	Appliquer la stratégie d'adaptation décrite dans le rapport n° 20/198.

## Lettre d'Intention

Moroni, Union des Comores  
Le 23 décembre 2021

Mme Kristalina Georgieva  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
Washington, DC 20431

Madame la Directrice Générale,

Le gouvernement de l'Union des Comores met en œuvre un programme suivi par les services du FMI et couvrant la période du 22 juillet au 31 décembre 2021.

Nous avons progressé dans la mise en œuvre des réformes décrites dans notre lettre d'intention du 29 septembre 2021. En conséquence, nous avons atteint la plupart (six sur sept) objectifs quantitatifs ainsi que les deux objectifs structurels à la fin du mois de septembre. De plus, nous pensons être en bonne voie pour atteindre la plupart (au moins six sur sept) des objectifs quantitatifs à la fin décembre ainsi que la moitié (trois sur six) des repères structurels à la fin décembre.

En ce qui concerne l'objectif quantitatif à risque, à savoir le plafond du déficit budgétaire primaire intérieur, nous déployons des efforts concertés pour l'atteindre en ralentissant autant que possible les dépenses non prioritaires sans créer de dommages économiques injustifiés, de difficultés sociales inacceptables ou de retards dans la lutte contre la COVID. En parallèle, nous visons à renforcer le contrôle des dépenses.

En ce qui concerne les trois repères structurels à risque concernant la commande de l'audit des arriérés intérieurs, la restructuration de la banque postale et la lutte contre la corruption, les travaux préparatoires ont pris du retard. Ces retards reflètent à la fois la complexité des mesures requises et, dans le cas de la lutte contre la corruption, aussi des difficultés initiales à réunir des experts issus de secteurs du gouvernement qui n'ont pas l'habitude de travailler avec le FMI (maintenant résolues). Dans ce contexte, nous demandons par la présente une prolongation du programme de référence jusqu'au 15 mars 2022 et un report de ces trois repères à la fin février. Nous restons déterminés à mettre en œuvre ces repères et nous déployons des efforts concertés pour accélérer les travaux préparatoires et respecter le délai révisé demandé. Pour ce faire, nous nous efforcerons d'améliorer la coordination au sein du gouvernement.

Nous pensons que les politiques et mesures présentées dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint sont des étapes adéquates vers nos objectifs. Nous consulterons les services du FMI avant toute révision de ces politiques. En outre, nous fournirons aux services du FMI les informations nécessaires pour suivre la mise en œuvre des politiques en temps opportun. Nous approuvons la publication par le Fonds de cette lettre, du MPEF ci-joint, du protocole d'accord technique et du rapport du personnel correspondant.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations hautement distinguées,

*/s/*

Kamaldini Souef

Ministre des Finances et du Budget

*/s/*

Younoussa Imani

Gouverneur de la Banque Centrale des Comores.

# Mémoire complémentaire de politiques économiques et financières

Décembre 2021

*Ce mémoire supplémentaire de politiques économiques et financières (MPEF) met à jour le MPEF joint à la demande de programme suivi par le FMI (SMP) du 23 septembre 2021. Il passe en revue les récents développements économiques et les résultats obtenus dans le cadre du SMP et présente les perspectives ainsi que les objectifs et les plans de politique économique du gouvernement pour les années à venir.*

## I. Évolution Récente de L'Economie et Perspectives

**1. Nos efforts pour contenir la pandémie ont porté leurs fruits.** Le nombre cumulé d'infections et de décès dus au coronavirus reste faible, malgré une augmentation récente. Le programme de vaccination se poursuit : 29 % de la population est désormais entièrement vaccinée et ce taux devrait atteindre un tiers de la population d'ici la fin de l'année. Au vu de ces progrès, nous avons assoupli les mesures strictes de distanciation sociale introduites l'année dernière et supprimé progressivement les mesures politiques temporaires destinées à soutenir l'économie pendant la crise, à l'exception du programme de transfert d'argent aux pauvres qui a été considérablement étendu.

**2. Néanmoins, les perspectives pour 2021 et les années à venir restent difficiles.** L'économie ne devrait croître que d'environ 1½ pour cent en 2021 et de 3½ - 4¼ pour cent par an à moyen terme. Le gouvernement entend améliorer la mise en œuvre de ses politiques afin d'améliorer les perspectives autant que possible.

## II. Mise en Œuvre du Programme

**3. Nous avons atteint la plupart (six sur sept) objectifs quantitatifs de fin septembre (tableau 1).** En particulier, nous avons réalisé des recettes fiscales nettement supérieures à celles prévues au programme. Nous avons également maintenu le déficit budgétaire primaire intérieur sous le plafond non ajusté du programme. Toutefois, nous avons dépassé ce plafond après ajustement pour l'augmentation des recettes. La raison en est que les dépenses ont été plus élevées que prévu à cause (i) des dépenses imprévues de 2,6 milliards de KMF pour les vaccinations, pour lesquelles nous espérons être remboursés par la Banque mondiale ; (ii) la dépense automatique d'une partie des recettes non fiscales, conjuguée au fait que ces recettes ont été plus élevées que prévu ; et (iii) des faiblesses dans le contrôle des dépenses.

**4. Nous avons également atteint les deux repères structurels de fin septembre (tableau**

**2).** Plus précisément, nous avons (i) lancé un appel à intérêt pour l'audit des arriérés intérieurs ; et (ii) augmenté le nombre de contribuables actifs au bureau des grands contribuables et au bureau des moyens et petits contribuables plus que requis, élargissant ainsi l'assiette fiscale et donc le potentiel d'augmentation des recettes publiques.

**5. Nous pensons être en bonne voie pour atteindre la plupart (au moins six sur sept) des**

**objectifs quantitatifs à fin décembre (tableau 3).** En particulier, nous prévoyons de dépasser de façon substantielle l'objectif clé relatif à la mobilisation des recettes fiscales. L'objectif le plus menacé semble être celui qui concerne le déficit primaire intérieur. Nous cherchons à réduire les dépenses dans les domaines non prioritaires autant que possible sans causer de dommages économiques excessifs, de difficultés sociales inacceptables ou de retards dans la lutte contre la COVID, et sans mettre en danger d'autres objectifs du programme tels que le soutien aux pauvres et l'évitement de nouveaux arriérés nets. Pour une discussion des mesures prévues pour atteindre les objectifs quantitatifs, voir la section III ci-dessous.

**6. En outre, nous sommes convaincus que nous atteindrons trois des six des repères**

**structurels de fin décembre (tableau 4).** Nous avons adopté une feuille de route pour étendre la couverture du Compte Unique du Trésor, et des travaux sont en cours pour augmenter encore le nombre de contribuables ainsi que pour créer un cadre permettant de rendre compte des marchés publics d'ici à la fin décembre. Toutefois, les résultats de nos efforts sont restés en deca des attentes, bien que nous ayons respecté le critère de fin septembre concernant les travaux préparatoires à l'audit des arriérés intérieurs, les retards se sont accumulés ces dernières semaines et la commande de l'audit sera très probablement reportée à février. En outre, les efforts visant à restructurer la banque postale et à renforcer la loi anticorruption afin de créer un cadre pour les déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires ont pris du retard. Ces retards reflètent à la fois la complexité des mesures requises et, dans le cas de la lutte contre la corruption, les difficultés initiales à réunir des experts issus de services du gouvernement qui n'ont pas l'habitude de travailler avec le FMI. Nous avons résolu les difficultés entretemps. Pour une discussion des mesures à prendre pour atteindre les repères structurels, voir la section III ci-dessous.

**7. Nous avons demandé un report des trois repères à risque à la fin février afin de donner suffisamment de temps pour les atteindre.**

### III. Objectifs et Politiques du Gouvernement

#### A. Contenir la pandémie et s'en remettre

**8. Pour sauver des vies et se remettre de la pandémie le plus rapidement possible, nous continuerons à établir des règles de distanciation sociale si nécessaire et à vacciner la population le plus rapidement possible.** Nous nous coordonnons avec nos partenaires de développement, notamment la BM, pour bénéficier pleinement de leur soutien financier pour les vaccinations, tout en utilisant nos ressources si nécessaire pour acquérir des vaccins en temps voulu. A la fin du mois d'octobre, nous avons financé ces achats pour un montant d'environ 2,6 milliards de KMG sur les ressources intérieures.

**9. Pour soutenir davantage la reprise, nous apporterons un soutien de politique économique en 2021 et 2022.** En particulier, nous envisageons de porter le déficit budgétaire global à 3¾-4¼ % du PIB en 2021 et 2022, soit un peu moins que prévu précédemment, car nous avons décidé d'économiser une partie de la surperformance des recettes pour renforcer la viabilité de la dette et réduire les besoins de financement. À mesure que les risques s'éloignent en fonction des progrès réalisés en matière de vaccination, nous envisagerons de réduire ce soutien.

#### B. Poser les jalons d'une croissance plus forte, plus inclusive et plus robuste

**10. Le gouvernement poursuit ses efforts pour préparer le terrain à une croissance plus élevée, plus inclusive et plus robuste en renforçant le capital humain et physique et en promouvant la bonne gouvernance.** Nous avons commencé à déployer des efforts déterminés pour relever nos principaux défis. Ceux-ci comprennent des défis économiques (notamment des contraintes serrées sur les ressources fiscales et une vulnérabilité élevée aux chocs) et des faiblesses institutionnelles sous-jacentes (une capacité de mise en œuvre limitée de la fonction publique, un système juridique faible et des défis de gouvernance). Les Comores sont également très vulnérables aux chocs, notamment au changement climatique et aux catastrophes naturelles qui en découlent.

##### Renforcer la politique fiscale

##### *Augmenter les recettes fiscales*

**11. Les recettes fiscales des Comores sont les plus faibles parmi les petits États insulaires du monde. Le gouvernement reste déterminé à augmenter les recettes fiscales dans les années à venir** afin de permettre un investissement public plus important dans le capital humain et physique tout en préservant la viabilité de la dette.

**12. Des travaux sont en cours, et d'autres efforts sont prévus, pour renforcer l'administration et les politiques fiscales et douanières.** Nos priorités sont les suivantes :

- Dans l'administration fiscale : (i) renforcer l'utilisation du logiciel SIGIT ; (ii) garantir l'utilisation de procédures transparentes pour identifier et enregistrer les contribuables et mettre fin à l'enregistrement des contribuables concurrents par VIGOR d'ici fin-décembre 2021; (iii) améliorer l'administration fiscale pour les grands et moyens contribuables, y compris les entreprises publiques et celles situées en dehors de l'île principale ; et (iv) intensifier les efforts pour recouvrer les impôts impayés.
- Dans l'administration des douanes : (i) achever le transfert de la gestion des taxes sur les produits pétroliers aux douanes ; (ii) renforcer la gestion des risques ; (iii) déployer un système de contrôle interne et développer un système d'information décisionnel ; et (iv) finaliser le projet d'instruction cadre des procédures douanières.
- Renforcer les politiques fiscales et douanières : Nous avons l'intention de supprimer l'exonération de la taxe à la consommation en faveur des matériaux de construction au premier trimestre 2022 (action reportée du quatrième trimestre 2021). En outre, nous évaluerons les options pour renforcer le système fiscal avec l'aide de nos partenaires. Pour cela, nous avons fourni une partie des données détaillées demandées par les experts du FMI sur la mobilisation des recettes et nous travaillons à fournir le reste dans un avenir proche.

**13. Ces efforts ont déjà porté quelques fruits.** Concrètement, nous sommes en passe d'augmenter les recettes de plus de 1 % du PIB en 2021. Une partie de cette amélioration reflète des facteurs ponctuels (paiements d'impôts retardés à partir de 2020). Le reste reflète probablement les améliorations apportées à l'administration fiscale et douanière. Pour l'avenir, après avoir pris en compte les recettes transitoires de 2021, nous viserons à augmenter les recettes fiscales de 0,3 % supplémentaire du PIB en 2022 et chaque année suivante.

**14. Les autorités acceptent de maintenir la conditionnalité correspondante dans le cadre du SMP:**

- Augmenter de 10 % le nombre de contribuables actifs dans les bureaux des grands contribuables (258 en mai) et des contribuables moyens (300 en mai) et envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts (repère structurel, tableau 4).

- Augmenter les recettes fiscales sur une base trimestrielle conformément à l'objectif annuel (objectifs quantitatifs, tableau 3).

### ***Adopter une orientation prudente de la politique budgétaire***

#### **15. Le gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre une politique budgétaire prudente qui limite le risque de surendettement, en visant à ramener tous les indicateurs de charge de la dette en dessous de leurs seuils à haut risque avant la fin des années 2020.**

- Le gouvernement s'engage à nouveau à limiter le recours à de nouvelles dettes à des niveaux compatibles avec cet objectif. Nous sommes conscients que, selon des projections de croissance prudentes, cela exige plusieurs années d'assainissement budgétaire à partir de 2023.
- Nous reconnaissons que la souscription d'une nouvelle dette non concessionnelle compromettrait rapidement la viabilité de la dette. Nous continuons donc à nous engager à ne pas contracter de nouveaux emprunts non concessionnels pendant la durée du SMP (objectif quantitatif, tableau 3).
- Nous continuons d'avoir l'intention d'utiliser environ un tiers de la récente allocation de DTS pour les dépenses budgétaires en 2021, et de préserver le reste comme un tampon dans lequel nous pourrions puiser en cas de manque temporaire de liquidités ou de chocs plus importants.

**16. En 2021, nous orienterons la politique budgétaire vers le soutien à la reprise après la pandémie.** Avec des recettes et des dons projetés à 17,8 % du PIB, nous avons l'intention de dépenser (au maximum) 21,5 % du PIB, dont au moins 1,1 % du PIB pour les transferts en espèces aux pauvres (objectifs quantitatifs, tableau 3). Cela devrait se traduire par un déficit de trésorerie global de 3,7 % du PIB et (selon les hypothèses actuelles sur l'aide des donateurs) un déficit budgétaire primaire intérieur de 3 % du PIB, inférieur au plafond pour le déficit budgétaire primaire intérieur de 3,5 % du PIB (objectifs quantitatifs, tableau 3).

### ***Renforcer la qualité des dépenses***

**17. Nous reconnaissons qu'il est possible de renforcer la qualité des dépenses.** Nous avons l'intention de limiter les dépenses improductives dans la mesure du possible, notamment en renforçant le contrôle des entreprises d'État (voir ci-dessous).



**Renforcer la gestion des finances publiques et le contrôle des entreprises d'État.**

**18. Le gouvernement reste déterminé à renforcer la gestion des finances publiques (GFP) pour améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses.** Les mesures clés comprennent :

- L'adoption d'un budget supplémentaire pour 2021, étant donné que les recettes et les dépenses semblent devoir s'écarter sensiblement des projections du budget initial.
- Adopter une feuille de route pour étendre la couverture du compte unique du Trésor (CUT) à toutes les transactions relatives aux entités extrabudgétaires, aux organismes administratifs publics et aux projets financés par l'étranger (repère structurel, tableau 4).
- Poser les bases d'une meilleure information fiscale en révisant la loi-cadre budgétaire de 2012, en adoptant le règlement sur la comptabilité et l'information fiscale et les manuels budgétaires et comptables, en créant une agence comptable du Trésor et en mettant pleinement en œuvre le logiciel SIMBA.

**19. En outre, les autorités ont l'intention de renforcer les contrôles des dépenses afin de réduire la probabilité de répéter les dépassements de dépenses observés jusqu'à présent en 2021.** Nous nous efforcerons de limiter le recours aux procédures de paiement exceptionnelles en renforçant les contrôles des engagements et la gestion de la trésorerie. Nous adopterons également des limites de dépenses trimestrielles.

**20. En plus, les autorités visent à apurer les arriérés intérieurs et à éviter l'accumulation d'arriérés extérieurs.**

- Le gouvernement va commander un audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises d'État, afin de préparer une stratégie d'apurement (repère structurel, tableau 4). Le gouvernement s'engage également à ne pas accumuler de nouveaux arriérés intérieurs (objectifs quantitatifs, tableau 3). Cet objectif est concrétisé en veillant à ce que l'accumulation nette d'arriérés en 2021 ne soit pas supérieure à l'accumulation nette d'arriérés au premier semestre 2021 (625 millions KMF).
- Le gouvernement renouvelle également son engagement à éviter l'accumulation d'arriérés extérieurs (objectif quantitatif, tableau 3).

**21. Nous renforcerons la surveillance des entreprises d'État.** Nous avons l'intention de prendre les mesures initiales suivantes : Nous concluons des contrats de performance avec les

principales entreprises d'État pour garantir l'amélioration de la quantité et de la qualité des services fournis, ainsi que la définition d'objectifs financiers. En outre, nous avons l'intention d'exiger des entreprises d'État qu'elles préparent des bilans et des comptes de résultats annuels certifiés. Nous chercherons à ajuster les effectifs des entreprises d'État et leurs rémunérations, le cas échéant, pour les aligner sur celles de la fonction publique. En outre, nous mettrons fin au règlement des arriérés croisés entre l'État et les entreprises d'État pour permettre une plus grande transparence, en commençant par la compagnie pétrolière d'État SCH.

### **Poursuivre des politiques monétaires prudentes et des efforts pour renforcer le secteur financier**

**22. La BCC continuera à mettre en œuvre une politique monétaire prudente.** La politique monétaire reste bien ancrée par l'accord de coopération avec la France et l'ancrage du Franc comorien à l'Euro.

**23. Notre système bancaire est confronté à des défis importants :**

- **Les faiblesses du système bancaire et de son environnement continuent d'entraver l'octroi de crédits à l'économie et de miner la qualité des actifs.** Les banques souffrent de la faiblesse des processus de souscription et de gestion des risques, d'une concentration souvent importante des risques de crédit, d'arriérés récurrents de l'État et de lacunes dans le système juridique qui empêchent la saisie des garanties. Les prêts non productifs (PNP) étaient déjà à un niveau élevé avant le choc Covid-19 (environ 25 % des crédits bruts), et les PNP ont encore augmenté depuis. En outre, à la suite de la pandémie, des tensions de liquidité sont apparues dans certaines banques.
- **Le filet de sécurité financière n'est pas encore totalement développé, ce qui a limité les choix du gouvernement dans le traitement des banques à problèmes.** Par exemple, un mécanisme d'aide d'urgence à la liquidité de la banque centrale reste à créer.
- **En outre, le manque d'infrastructures financières entrave les prêts interbancaires.** Les banques ne peuvent pas emprunter ou prêter à d'autres banques et à la BCC car il n'y a pas de marché organisé, pas d'instrument de prêt et pas de garantie (le gouvernement n'émet pas encore de bons ou d'obligations).

- **Par ailleurs, la restructuration prévue de la Banque postale SNPSF entraînera des coûts budgétaires importants en 2021-23.** Un audit externe a estimé les besoins de recapitalisation et de restructuration à 26,9 millions de dollars (2,1 % du PIB).

#### 24. Le gouvernement a l'intention de prendre les mesures suivantes :

- **Améliorer l'environnement opérationnel des banques,** notamment en réduisant la fréquence des arriérés de l'État envers les fournisseurs et en renforçant davantage le système juridique pour garantir que les banques puissent réaliser les garanties mises en gage. Dans ce contexte, une commission sur les NPL, réunissant le ministère des Finances, le ministère de la Justice et la BCC, a récemment émis des recommandations pour accélérer la rédaction des décisions de justice.
- **Mieux comprendre les moteurs et l'incidence des NPL.** La BCC mettra en œuvre des inspections ciblées sur place dans les institutions financières d'ici la fin du premier trimestre 2022 afin d'évaluer l'impact des mesures Covid-19 sur les NPL. Une enquête menée ces derniers mois à ce sujet a échoué.
- **Renforcer le filet de sécurité du secteur financier,** notamment en créant un cadre de redressement et de résolution des banques (une loi établissant un tel cadre a été adoptée en décembre 2020) et en rendant opérationnelle la fonction d'aide d'urgence en matière de liquidités de la BCC.
- **Renforcer l'infrastructure financière** en établissant un marché des titres publics.
- **Procéder à la restructuration de la SNPSF.** Comme indiqué précédemment, nous adopterons une stratégie de restructuration qui minimise les risques budgétaires. Concrètement, nous adopterons une loi/décret scindant la SNPSF en activités postales et bancaires ; et nous soumettrons à la Banque centrale des Comores (BCC) une demande d'agrément de la nouvelle Banque postale qui consacre les éléments suivants : (i) une gouvernance solide conforme aux normes internationales applicables et aux exigences de la BCC en tant que régulateur et superviseur de la banque, (ii) un plan d'affaires viable adopté en consultation avec les services du FMI, et (iii) des profils de futurs dirigeants qui garantissent une expertise et une expérience de gestion adéquates en matière de gestion bancaire et de gestion du risque de crédit (repère structurel, tableau 4).

## Préserver la stabilité extérieure

**25. Le gouvernement est déterminé à préserver la stabilité extérieure.** La couverture des importations par les réserves, qui se situe actuellement à un niveau confortable (réserves brutes de 9 mois d'importations), devrait atteindre un pic en 2022 grâce à l'importance des envois de fonds, puis diminuer progressivement. *Reconnaissant l'importance de préserver les réserves à un niveau permettant d'amortir efficacement les chocs, nous continuons de convenir d'établir un plancher de couverture des réserves internationales nettes à un niveau jugé adéquat (plancher de réserves internationales nettes correspondant à des réserves brutes de 6,8 mois d'importations, tableau 3).* Nous poursuivrons également le dialogue avec le FMI sur les éventuelles difficultés de balance des paiements et éviterons les mesures ou politiques qui aggraveraient ces difficultés. Dans cet esprit, nous n'imposerons pas de nouvelles restrictions ou n'intensifierons pas les restrictions existantes sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales, les restrictions commerciales à des fins de balance des paiements ou les pratiques de monnaie multiple, et nous ne conclurons pas d'accords bilatéraux de paiement incompatibles avec l'article VIII des statuts du FMI.

## Renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles

**26. Nous visons à renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et, plus largement, au changement climatique.** Conformément aux recommandations des services du FMI, le gouvernement espère (i) renforcer les efforts visant à améliorer la résilience structurelle par le biais d'investissements dans les infrastructures et autres ; (ii) renforcer la résilience financière en créant des tampons budgétaires ; et (iii) stimuler la résilience post-catastrophe (y compris sociale) par des plans d'urgence et des investissements permettant une réponse efficace aux catastrophes. La mise en œuvre du pilier (i) sera de plus en plus possible au fur et à mesure que nous réussirons à augmenter les recettes intérieures. Cependant, les Comores auront également besoin du soutien de la communauté internationale pour financer les investissements nécessaires à l'adaptation au changement climatique.

## Renforcer la gouvernance et réduire la vulnérabilité à la corruption

**27. Le gouvernement continuera à prendre des mesures pour renforcer la gouvernance et réduire la vulnérabilité à la corruption :**

- **L'État de droit :** Notre système juridique peine à garantir les droits de propriété et à faire respecter les contrats, ce qui nuit au développement du secteur privé. Nous avons pris des mesures pour renforcer le système juridique, notamment en améliorant son équipement. Ces

efforts ont permis d'accélérer le traitement des affaires judiciaires. Nous nous efforcerons de renforcer encore le système.

- **Transparence budgétaire.** Les mesures évoquées ci-dessus concernant le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la surveillance des entreprises d'État contribueront grandement au renforcement de la gouvernance, tout comme nos efforts pour améliorer la comptabilité et les rapports budgétaires. Pour renforcer encore la transparence budgétaire, nous avons l'intention de prendre les mesures suivantes :
  - Publier régulièrement des informations complètes sur tous les grands projets de marchés publics. Nous renouvelons notre engagement à jeter les bases de ces publications en publiant une circulaire/des directives concernant la soumission à une agence de passation de marchés désignée, de la documentation relative à tous les grands contrats de marchés publics, ainsi que les noms des entreprises attribuées et le(s) nom(s) de leur(s) bénéficiaire(s) effectif(s) ; et en préparant un plan définissant les étapes et le calendrier de la publication de cette documentation, ainsi que des noms et des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises attribuées, sur un site web facilement accessible (repère structurel, tableau 4). Les travaux relatifs à cette réforme ont bien progressé et nous prévoyons d'atteindre le critère de référence plus tôt que prévu.
  - D'ici à la fin décembre, commander et assurer la préparation d'un audit indépendant et solide réalisé par une tierce partie sur les dépenses du financement d'urgence du FMI fourni dans le cadre du FCR/IFR d'avril 2020 et publier ses résultats, conformément à notre engagement antérieur de commander un tel audit dans un délai d'environ un an à compter d'avril 2020. Concrètement, nous demanderons à la Cour des comptes de préparer cet audit avec l'assistance technique du FMI que nous avons déjà demandé. Nous nous engageons à commander l'audit en décembre 2021, à publier le rapport d'audit complet dans les six semaines suivant l'achèvement de l'audit, et à publier des rapports semestriels sur toute mesure de suivi prise sur la base des conclusions de l'audit, tant que les mesures de suivi se poursuivent.
- **Lutte contre la corruption :** Nous restons déterminés à renforcer le régime de déclaration des avoirs des hauts fonctionnaires en adoptant en Conseil des ministres des amendements à la loi anticorruption de 2008 (N° 08-013/ AU) qui permettront de : (i) renforcer les mesures préventives, y compris celles liées aux conflits d'intérêts, et la création d'un système efficace de

déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires, conformément aux meilleures pratiques internationales visant à collecter/vérifier les déclarations de patrimoine, à imposer des sanctions en cas de manquement ou de fausse déclaration, et à permettre l'accès aux déclarations, (ii) définir le cadre juridique pour la création d'une entité publique autonome et indépendante sur le plan opérationnel, habilitée à définir les priorités de la politique de lutte contre la corruption du pays, à gérer un système efficace de déclaration de patrimoine, à maintenir une plateforme publique de plaintes contre la corruption ; et garantir les capacités et les pouvoirs d'enquête (repère structurel, tableau 4). Ce travail a connu quelques retards, notamment en raison de la complexité du sujet. Nous ferons de notre mieux pour atteindre l'objectif de référence au plus tard fin février. Pour cela, nous ferons appel à des experts du Ministère de la Justice et du Cour des Comptes.

- **La gestion de la fonction publique** : Notre fonction publique est confrontée à des contraintes de capacité, et nous avons l'intention de prendre des mesures pour la renforcer. Nous poursuivons nos efforts pour lutter contre l'absentéisme et récupérer les salaires versés aux "travailleurs fantômes". Nous étudions également la possibilité de renforcer le recrutement par le biais d'un concours/examen d'entrée dans tous les secteurs de la fonction publique, comme c'est déjà le cas à la banque centrale, de renforcer la formation des fonctionnaires en créant une école d'administration nationale et d'introduire la gestion des performances. Nous éviterons les recrutements liés aux élections.

## C. Autres questions

**28. La Banque centrale a l'intention de mettre en œuvre les principales recommandations de la dernière évaluation des sauvegardes du FMI.** L'évaluation a révélé que les pratiques d'audit interne et d'information financière devraient être renforcées, notamment en adoptant les normes internationales d'information financière (IFRS), et que des modifications du cadre juridique de la BCC sont nécessaires pour renforcer son autonomie. Conformément aux recommandations, la BCC a préparé un plan de renforcement de l'audit interne et nommé un vice-gouverneur. La BCC a également l'intention d'adopter les IFRS pour les comptes de l'exercice 2021 et est en train d'entreprendre des efforts pour modifier les statuts de la BCC.

**29. Le gouvernement renforcera l'efficacité du cadre de LAB/CFT.** Une évaluation nationale des risques est en cours de préparation et sera publiée début 2022. Par la suite, nous préparerons une loi LAB/CFT conforme aux normes internationales mises en place par le Groupe d'action financière et l'adopterons. Dans l'intervalle, la BCC contacte les banques commerciales pour les sensibiliser aux exigences de LAB/CFT, ainsi qu'à renforcer la surveillance fondée sur les risques,

notamment en effectuant des inspections sur place pour évaluer la conformité avec les réglementations LAB/CFT existantes.

**30. Le gouvernement reconnaît que les données économiques des Comores présentent de sérieuses lacunes dans presque tous les secteurs qui entravent l'analyse économique ainsi que la formulation et la mise en œuvre des politiques.** Le gouvernement s'engage à s'assurer que l'INSEED disposera de ressources humaines et de capitaux suffisants pour collecter des données sur les prix en temps voulu et pour poursuivre la mise à jour des comptes nationaux. Nous n'avons pas encore progressé dans ce sens depuis le début du PMS, mais nous espérons le faire au début de 2022.

#### IV. Suivi Du Programme

**31. Les services du FMI assureront le suivi du SMP à l'aide d'indicateurs quantitatifs (tableau 3) et de repères structurels (tableau 4).** Le deuxième examen évaluera les performances au titre (i) des indicateurs quantitatifs à fin décembre 2021 et (ii) des repères structurels à fin décembre 2021 et à fin février 2022. Étant donné que les autorités sont en mesure de fournir les données budgétaires pour fin décembre 2021 d'ici fin février 2022, la mission d'examen pourrait commencer en mars 2022 au plus tôt.

**Tableau 1. Comores: Repères Quantitatifs à Fin-Septembre 2021<sup>1</sup>**

*(En Millions de Francs Comoriens, Cumulatif Depuis le Début de l'Année Fiscale, sauf Indication Contraire)*

	2021			
	Fin Septembre			
	Cible	Ajustée	Realisée	Statut
1. Plancher sur les recettes d'impôts	27,251.7	27,251.7	34,823.9	Atteint
2. Plafond sur le déficit primaire domestique	-17,090.9	-5,299.9	-13,774.2	Non atteint
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (million KMF)	85,900.8	85,900.8	131,400.0	Atteint
4. Plafond sur l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs (net) <sup>2</sup>	0.0	0.0	-2,116.8	Atteint
5. Plancher sur les transferts monétaires aux ménages	3,000.0	3,000.0	4,900.0	Atteint
6. Plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	Atteint
7. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	Atteint

<sup>1</sup> Les définitions des repères et des clauses d'ajustement sont énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT).

<sup>2</sup> Pour les objectifs de 2021, le plafond s'applique de manière cumulative à partir de juillet 2021.

<sup>3</sup> Sur une base contractuelle, conformément à la politique de limitation de la dette du FMI: <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.ashx>.

**Tableau 2. Comores: Repères Structurels à Fin-Septembre 2021**

Mesure	But	Date de mise en œuvre	Statuts
Augmenter le nombre des contribuables actifs de 5% à la Direction des Grandes Entreprises (en partant de 258 en mai) et à la Direction des Moyennes et Petites Entreprises (en partant de 300 en mai) et envoyer à tous ces contribuables des demandes de soumettre des déclarations d'impôts	Augmenter les recettes fiscales pour permettre un plus grand investissement dans le capital humain et physique et préserver la viabilité de la dette.	Septembre 30, 2021	Atteint
Préparer les termes de référence et lancer un appel à manifestation d'intérêt pour un audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises d'État	Améliorer la gestion des finances publiques en renforçant l'exécution et la transparence du budget, et améliorer le climat des affaires.	Septembre 30, 2021	Atteint

**Tableau 3. Comores : Repères Quantitatifs à Fin-Décembre 2021 et Projections à Fin-Mars et Fin-Juin 2022<sup>1</sup>***(En Millions de Francs Comoriens, Cumulatif Depuis le Début de l'Année Fiscale, sauf Indication Contraire)*

	2021				2022			
	Fin Septembre	Fin Decembre			Fin Mars		Fin Juin	
	Réalisée	Cible			Proj.		Proj.	
		Req. du prog.	Prem. revue	Statut	Req. du prog.	Prem. revue	Req. du prog.	Prem. revue
1. Plancher sur les recettes d'impôts	34,823.9	41,925.8	41,925.8	à évaluer	9,160.5	9,551.3	20,611.0	21,490.5
2. Plafond sur le déficit primaire domestique	-13,774.2	-18,259.9	-18,259.9	à évaluer	-7,785.8	-7,534.4	-13,010.0	-12,255.9
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (million KMF)	131,400.0	86,278.3	86,278.3	à évaluer	86,278.3	86,278.3	86,655.7	86,655.7
4. Plafond sur l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs (net) <sup>2</sup>	-2,116.8	0.0	0.0	à évaluer	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Plancher sur les transferts monétaires aux menages	4,900.0	5,800.0	5,800.0	à évaluer	1,275.0	1,275.0	2,550.0	2,550.0
6. Plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	à évaluer	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	à évaluer	0.0	0.0	0.0	0.0

<sup>1</sup> Les définitions des repères et des clauses d'ajustement sont énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT).<sup>2</sup> Pour les objectifs de 2021, le plafond s'applique de manière cumulative à partir de juillet 2021.<sup>3</sup> Sur une base contractuelle, conformément à la politique de limitation de la dette du FMI: <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.ashx>



**Tableau 4. Comores : Repères Structurels Proposés pour les Prochaines Revues**

Mesure	But	Date de mise en œuvre dans la requête du programme	Date révisée	Remarques
1. Augmenter de 10 % le nombre de contribuables actifs, tant au bureau des grands contribuables (258 en mai) qu'au bureau des moyens et petits contribuables (300 en mai), et envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts.	Augmenter les recettes fiscales pour permettre un plus grand investissement dans le capital humain et physique et préserver la viabilité de la dette.	31 Décembre 2021	31 Décembre 2021	
2. Adopter une feuille de route pour étendre la couverture du Compte Unique du Trésor (CUT) à toutes les transactions relatives aux unités budgétaires, extrabudgétaires et établissements publics à caractère administratif et aux projets sur financements extérieurs.	Améliorer la gestion des finances publiques en renforçant le contrôle des dépenses et la transparence.	31 Décembre 2021	31 Décembre 2021	Déjà atteint
3. Commander un audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises d'État, en vue de préparer une stratégie pour les apurer.	Améliorer la gestion des finances publiques en renforçant l'exécution et la transparence du budget, et améliorer le climat des affaires.	28 Février 2022	28 Février 2022	
4. Adopter une loi/décret scindant la SNPSF en deux activités, l'une postale et l'autre bancaire, et soumettre à la Banque centrale des Comores (BCC) une demande d'agrément de la nouvelle banque postale qui garantisse les éléments suivants : (i) une gouvernance solide conforme aux normes internationales applicables et aux exigences de la BCC en tant que régulateur et superviseur de la banque, (ii) un plan d'affaires viable adopté en consultation avec les services du FMI, et (iii) des profils de futurs dirigeants qui garantissent une expertise de gestion adéquate et une expérience en matière de gestion bancaire et de gestion des risques de crédit.	Améliorer la gestion des entreprises publiques et réduire les ponctions inutiles sur le budget.	28 Février 2022	28 Février 2022	
5. Emettre une circulaire/des directives concernant la soumission à une agence de passation de marchés désignée de la documentation relative à tous les grands contrats de	Améliorer la bonne gouvernance et préserver les ressources publiques.	31 Décembre 2021	31 Décembre 2021	

<p>marchés publics, avec les noms des sociétés attribuées et le(s) nom(s) de leur(s) propriétaire(s) effectif(s). Préparer un plan définissant les étapes et le calendrier de la publication de cette documentation ainsi que les noms et les informations sur la propriété effective des sociétés attribuées sur un site web facilement accessible.</p>				
<p>6. Adopter en Conseil des ministres des amendements à la loi de 2008 sur la lutte contre la corruption (N° 08-013/ AU) qui permettront : (i) renforcer les mesures préventives, y compris celles liées aux conflits d'intérêts et à la création d'un système efficace de déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires, conformément aux meilleures pratiques internationales visant à collecter/vérifier les déclarations de patrimoine, à imposer des sanctions en cas de manquement et de fausse déclaration, et à permettre l'accès aux déclarations, (ii) définir le cadre juridique pour la création d'une entité publique autonome et indépendante sur le plan opérationnel, habilitée à définir les priorités de la politique nationale de lutte contre la corruption, à gérer un système efficace de déclaration de patrimoine, à maintenir une plateforme publique de plaintes contre la corruption ; et de garantir des capacités et des pouvoirs d'enquête.</p>	<p>Rendre opérationnel le régime de déclaration de patrimoine pour les très hauts fonctionnaires afin de réduire les risques de corruption.</p>	<p>28 Février 2022</p>	<p>28 Février 2022</p>	

# Protocole d'Accord Technique

Décembre 2021

*Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) mis à jour définit les concepts, les mécanismes d'ajustement et les exigences en matière de déclaration des données relatives aux objectifs structurels et quantitatifs mentionnés dans les tableaux de texte 1-4 du Mémoire sur les Politiques Economiques et Financières (MPEF).*

## A. Repères Structurels

**1. Le repère concernant l'augmentation du nombre de contribuables gérés activement et l'envoi à ces derniers de demandes de dépôt de déclarations fiscales sera considéré comme atteint dans les conditions suivantes :**

- Le nombre de contribuables actifs gérés par la Direction des Grandes Entreprises atteint 284 et ces contribuables ont reçu des demandes de déclaration d'impôt, tous deux à la fin décembre 2021; et
- Le nombre de contribuables actifs gérés par la Direction des Moyennes et Petites Entreprises atteint 330 et ces contribuables ont reçu des demandes de déclaration de revenus, tous deux à la fin décembre 2021.

Les contribuables actifs sont définis comme des contribuables qui exercent une activité économique.

**2. Le repère concernant l'amélioration du fonctionnement du compte unique du Trésor (CUT) sera considéré comme atteint si, d'ici à la fin décembre 2021, les autorités ont partagé avec le FMI un plan exposant les difficultés à intégrer dans le CUT toutes les transactions relatives aux unités extrabudgétaires et établissements publics à caractère administratif et aux projets sur financements extérieurs, les mesures qu'elles ont l'intention de prendre pour surmonter ces difficultés, et le calendrier pour la mise en œuvre de ces mesures.**

**3. Le repère structurel relatif à l'audit de la dette intérieure sera considéré comme respecté si, d'ici à la fin février 2022, les autorités auront commandé un audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises d'État, à un cabinet réputé et bien établi. L'audit permettra notamment de valider les factures en souffrance et d'établir le stock d'arriérés en**

souffrance, y compris les arriérés du gouvernement envers les entreprises d'État, les arriérés des entreprises d'État envers le gouvernement et les arriérés entre les entreprises d'État.

**4. Le repère concernant la restructuration de la SNPSF sera considéré comme atteint si, à la fin février 2022, les autorités ont**

- Adopté une loi ou pris un décret pour scinder la SNPSF en activités postales et bancaires, par exemple en établissant les statuts de la nouvelle Banque postale ; et
- Soumis à la Banque Centrale des Comores (BCC) une demande d'agrément pour la nouvelle Banque Postale qui consacre les éléments suivants: (i) une gouvernance solide conforme aux normes internationales applicables et aux exigences de la BCC en tant que régulateur et superviseur de la banque, (ii) un plan d'affaires viable adopté en consultation avec les services du FMI, et (iii) des profils de futurs dirigeants qui garantissent une expertise et une expérience adéquates dans le domaine bancaire et la gestion du risque de crédit.
  - La gouvernance sera considérée comme solide et conforme aux normes internationales applicables si elle respecte les lignes directrices sur les principes de gouvernance des banques du Comité de Bâle sur la supervision bancaire de juillet 2015.
  - Les cadres seront considérés comme expérimentés en matière de gestion bancaire et de gestion du risque de crédit s'ils remplissent les conditions imposées par la BCC aux directeurs de banque.

**5. Le repère relatif aux étapes préparatoires à l'établissement de rapports sur les marchés publics sera considéré comme atteint si, d'ici fin décembre, les autorités ont :**

- Publié un circulaire/directives concernant la soumission à une agence de passation de marchés désignée de la documentation sur tous les grands contrats de passation de marchés publics ainsi que les noms des sociétés attribuées et le(s) nom(s) de leur(s) bénéficiaire(s) effectif(s) ; et
- Partagé avec le personnel du Fonds un plan qui définit les étapes et le calendrier de la publication de cette documentation ainsi que les noms et les informations sur la propriété effective des sociétés attribuées sur un site Web facilement accessible.

La documentation requise comprendra les contrats de marchés publics signés, l'identification de la méthode de sélection et la justification de la sélection. Les grands projets de marchés publics sont

des projets d'un montant égal ou supérieur à 10 millions de KMF.

## B. Définitions et Méthodes de Calcul

6. Aux fins de la présente TMU, les termes "**extérieur**" et "**intérieur**" sont définis sur la base de la résidence, et le **taux de change du programme** est le taux moyen projeté en 2021 à fin août, soit 411,91 KMF par dollar américain, 491,97 KMF par euro, 591,38 KMF par DTS et 549,22 KMF par unité de comptabilité de la BAD.

7. Sauf indication contraire, le terme **gouvernement** fait référence au gouvernement de l'Union des Comores. Les collectivités locales, la Banque centrale des Comores (BCC) et toute entité publique ayant un statut juridique indépendant, y compris les entreprises publiques, sont exclues de la définition du gouvernement.

8. Les **recettes intérieures** de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales de l'État telles qu'elles figurent dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) préparé par le Trésor du ministère des Finances, du Budget et du Secteur bancaire. Elles sont évaluées sur base « cash » mais comprennent les recettes fiscales imputées sur les salaires des fonctionnaires et les loyers administratifs ainsi que les recettes fiscales imputées équivalentes aux montants retenus par SCH pour fournir du carburant pour la consommation du gouvernement et pour récupérer la subvention sur la fourniture de carburant pour la SONELEC. Pour éviter les difficultés de mesure, le total des recettes fiscales imputées en 2021 sera supposé égal à 4,985 milliards à décembre, soit le montant réalisé en 2020. Les recettes comprennent les arriérés d'impôts recouverts mais pas les arriérés d'impôts impayés. Le produit des subventions et des ventes d'actifs n'est pas comptabilisé dans les recettes.

9. Les **dépenses publiques financées sur le plan intérieur** comprennent toutes les dépenses publiques, y compris les dépenses financées par des dons, prêts d'appui budgétaires, prêts non concessionnels, et financement par la Banque Mondiale pour renforcer le filet de protection social, mais exclut les dépenses financées par des subventions externes et/ou des prêts concessionnels spécifiques à tout autre projet (tels l'assistance technique, l'entretien du capital, les vaccins, ou les investissements en actifs fixes). Les coûts de recapitalisation et de restructuration des entreprises publiques, telles que la SNCPPF, sont aussi exclus des dépenses et dans le cas des coûts de recapitalisation sont enregistrés comme acquisition d'actifs sous financement ("au-dessous de la

ligne "). Les dépenses sont évaluées sur la base des ordres de paiement mais comprennent également les dépenses exécutées avant l'autorisation de paiement et non encore régularisées.

**10. Le solde budgétaire primaire national** est défini comme le revenu national moins les dépenses financées par le pays, définies ci-dessus, à l'exclusion des paiements d'intérêts.

**11. Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCC** sont définies, aux fins du suivi du programme, comme les actifs étrangers à court terme (c'est-à-dire dont l'échéance initiale est d'un an ou moins) et négociables de la BCC moins les engagements extérieurs à court terme et les engagements envers le FMI. Les actifs étrangers qui sont des actifs extérieurs gagés ou autrement grevés, y compris les actifs utilisés comme garantie ou sûreté pour des engagements envers des tiers, ou qui ne sont pas entièrement convertibles, sont exclus de la définition du NIR. Les titres dont la valeur de marché au dernier jour de l'année diffère de plus de 20 % de leur prix d'émission nominal initial seront évalués à leur valeur de marché telle que déclarée par la BCC. Les dépôts des banques liés aux exigences en matière de capital ou de licence, et les réserves des banques libellées en devises étrangères sont exclus de la définition du NIR du programme. Lors du calcul du NIR, toutes les valeurs doivent être converties aux taux de change moyens réels du marché en vigueur à la date du test.

**12. La dette** est définie comme au paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds, adoptées par la décision n° 15688 du Conseil d'administration (5 déc. 2014). "Par dette, on entendra un passif courant, c'est-à-dire non éventuel, créé dans le cadre d'un accord contractuel par la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services, et qui exige du débiteur qu'il effectue un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services à un ou plusieurs moments ultérieurs ; ces paiements permettront d'apurer le principal et/ou les intérêts dus au titre du contrat."

**13.** Une dette est considérée comme **concessionnelle** si elle comporte un élément de libéralité d'au moins 35 %, et non concessionnelle dans le cas contraire. L'élément de libéralité est la différence entre la valeur nominale de la dette et sa valeur actuelle nette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La valeur actuelle nette de la dette à la date à laquelle elle est contractée est calculée en actualisant le flux futur des paiements du service de la dette en utilisant un taux d'actualisation de 5 pour cent.

**14. Les arriérés de paiement intérieurs** (extérieurs) du gouvernement sont définis comme l'un des éléments suivants : (i) facture qu'un ministère dépensier a reçue d'un fournisseur résident (non résident) de biens et de services et pour laquelle le paiement n'a pas été effectué dans les 90 jours à compter de la date à laquelle l'ordre de paiement (ordonnancement) a été compensé, sauf s'il est établi que les biens et services en question n'ont pas été livrés ; (ii) dans le cas de contrats spécifiques entre des parties résidentes (non résidentes) et le gouvernement, toute obligation (y compris le service de la dette) qui n'a pas été payée au moment stipulé dans les contrats ; (iii) les crédits d'impôt confirmés par les autorités compétentes après examen, et qui n'ont pas été payés dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle l'ordre de paiement a été émis ; ou (iv) les salaires et traitements et tout paiement à un employé du gouvernement qui devaient être payés au cours d'un mois donné mais qui n'ont pas été payés le 30e jour du mois suivant. Les arriérés excluent le service de la dette auquel le créancier a renoncé ou qu'il a rééchelonné à une date ultérieure.

**15. Les transferts monétaires sociaux** désignent les transferts monétaires en faveur des ménages vulnérables qui ont un effet direct sur la réduction de la pauvreté, y compris ceux financés par les partenaires internationaux du développement.

### C. Objectifs Quantitatifs et Facteurs d'Ajustement

**16. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs seront évalués de manière cumulative à partir du début de l'année civile.** Dans certains cas, les **ajusteurs** tiendront compte de l'évolution inattendue des subventions et des prêts budgétaires (tableau à droite) et du soutien de la Banque mondiale au projet de renforcement du filet de sécurité sociale.

<b>Soutiens budgétaires projetés, emprunts et dons à fin-décembre 2021*</b> (en millions KMF)	
<b>Dons</b>	
World Bank	0
AfDB**	2,389
France	1,968
Saudi Arabia	2,500
<b>Prêts</b>	
AfDB**	1,730
*Cumulé depuis le début de l'année 2021	
** Le montant total de l'aide financière a déjà été déboursé.	

**17. Le plancher des recettes des impôts** est la partie impôts des recettes publiques décrite au paragraphe 8, avec la disposition selon laquelle les recettes imputées en 2021 seront fixées à KMF 4.985 millions à fin décembre, le montant réalisé en 2020. Ainsi, l'augmentation recherchée des

recettes en 2021 (0,2 % du PIB par rapport aux résultats de 2020) devra être réalisée entièrement dans la partie des recettes en espèces.

**18.** Le plafond du déficit budgétaire primaire intérieur (tel que défini au paragraphe 11) sera ajusté comme suit :

- Le plafond du déficit budgétaire primaire intérieur sera entièrement ajusté à la baisse (c'est-à-dire plus négatif) pour les dépenses imprévues en matière de vaccination qui ne sont pas financées par le soutien aux vaccinations des partenaires du développement comme la Banque mondiale.
- Le plafond du déficit budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la hausse (c'est-à-dire moins négatif) de la moitié du montant par lequel les recettes intérieures dépassent les attentes, et cet ajustement sera plafonné à 0,5 % du PIB. Par conséquent, les autorités pourront dépenser la moitié de tout excédent de recettes pour le premier 1 % du PIB, et la totalité de tout excédent de recettes supplémentaire. Pour référence, les recettes intérieures devraient atteindre 47 175 millions de KMF en décembre 2021.

**19.** Le plancher des **réserves internationales nettes** de la BCC (tel que défini au paragraphe 12) ne sera pas non plus ajusté pour tenir compte des variations imprévues des dons et prêts budgétaires. Par conséquent, les autorités n'auront pas besoin d'ajouter aux réserves tout excédent de dons et de prêts budgétaires, ce qui est approprié étant donné que les réserves internationales de la BCC dépassent confortablement les niveaux adéquats et qu'une accumulation supplémentaire de réserves n'est pas nécessaire. En cas d'insuffisance des dons ou des prêts budgétaires, les autorités seraient toujours en mesure d'atteindre l'objectif non ajusté, à moins qu'un choc simultané n'entraîne d'importantes sorties de réserves, ce qui nécessiterait un ajustement de la politique.

**20.** Les **plafonds des arriérés intérieurs (extérieurs)** s'appliquent à l'accumulation nette des arriérés intérieurs (extérieurs) au second semestre de 2021. Cette accumulation sera évaluée en soustrayant l'apurement des arriérés (encourus en 2021 ou avant) de l'accumulation brute des arriérés, tous deux au second semestre de 2021.

- Les arriérés intérieurs accumulés en 2021 jusqu'à fin juin sont estimés à 1 779,3 millions de KMF (pour référence, l'apurement des arriérés intérieurs en cours avant 2021 est estimé à 1 154,6 millions de KMF à fin juin 2021).
- Les arriérés extérieurs à fin juin 2021 s'élevaient à 6 millions de dollars.



**21.** Les planchers sur les **transferts sociaux** (tels que définis au paragraphe 15) ne seront pas ajustés pour tenir compte des changements inattendus des subventions de la BM pour ce projet ou des subventions et prêts d'appui budgétaire. Par conséquent, les autorités n'auront pas besoin d'augmenter ces transferts si le soutien extérieur dépasse les attentes, ce qui est approprié étant donné les besoins de financement budgétaire imminents à partir de 2022. En outre, les autorités ne seraient pas en mesure de réduire ces transferts si l'aide extérieure venait à manquer, ce qui est approprié compte tenu de leur rôle clé dans l'aide aux pauvres et le soutien à la reprise.

**22.** Le **plafond pour la contraction ou la garantie de nouvelles dettes non concessionnelles par le gouvernement ou la BCC** sera évalué en permanence et exclut le crédit du FMI. Les crédits normaux à court terme aux importations et aux fournisseurs (par exemple, les lignes de crédit renouvelables) sont également exclus, car il s'agit d'opérations autoliquidation, les ventes d'importations servant à rembourser la dette. La dette en cours de rééchelonnement ou de restructuration est exclue de ce plafond dans la mesure où cette dette non concessionnelle est utilisée pour des opérations de gestion de la dette qui améliorent le profil global de la dette publique. Une dette est considérée comme contractée à la date de signature du contrat.

#### **D. Exigences en Matière de Rapports et d'Informations Supplémentaires**

**23.** **Les autorités communiqueront au personnel du Fonds les informations et les données sous la forme mutuellement convenue avec l'agence déclarante et selon la fréquence décrite dans le tableau ci-dessous.** Les autorités transmettront sans délai au personnel du Fonds toute révision des données. Les autorités s'engagent à consulter le personnel du Fonds au sujet de toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement traitée dans le présent TMU mais qui est nécessaire au suivi du programme.

<b>Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de Référence</b>			
<b>Secteur Réel</b>			
<b>Administration/Service</b>	<b>Données</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Délai</b>
INSEED	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	1 mois
INSEED	Comptes nationaux, y compris le déflateur du PIB (historique et projections)	Annuelle	9 mois
INSEED/BCC	Bulletin/note de conjoncture, y compris les données en fichier Excel	Trimestrielle	3 mois
SONELEC/INSEED/BCC	Production et consommation d'électricité	Trimestrielle	1 mois
<b>Secteur Monétaire</b>			
<b>Administration/Service</b>	<b>Données</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Délai</b>
BCC	Statistiques monétaires, position nette du gouvernement, comptes de la BCC et comptes consolidés des autres institutions de dépôts, et position des réserves.	Mensuelle	45 jours
<b>Secteur Budgétaire</b>			
<b>Administration/Service</b>	<b>Données</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Délai</b>
CREF	TOFE (y compris un fichier détaillant les dépenses sociales : éducation, santé, soutien aux plus vulnérables)	Trimestrielle	2 mois
Trésor	Plan de trésorerie	Mensuelle	2 semaines

Service de la dette	Suivi de la dette publique (dette contractée, dette déboursée, paiements d'intérêts, remboursement du principal) par créancier extérieur et par institution financière domestique	Trimestrielle	1 mois
Service de la dette	Arriérés de la dette extérieure	Mensuelle	1 mois
Service de la dette	Arriérés de la dette auprès des institutions financières domestiques	Mensuelle	1 mois
Service de la dette	Bulletin sur la situation	Trimestrielle	3 mois selon les textes en vigueur
Douanes	Importations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Douanes	Exportations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Commissariat Général au Plan (CGP)/CREF	Suivi des projets par bailleur, en précisant les modalités de financement des projets (prêts ou dons) et leurs natures (investissement ou dépenses courantes)	Trimestrielle	45 jours
<b>Secteur Extérieur</b>			
<b>Administration/Service</b>	<b>Données</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Délai</b>
BCC	Importations, y compris tous les produits pétroliers (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois
BCC	Exportations (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois

BCC	Transferts formels	Trimestrielle	1 mois
BCC	Transferts informels	Annuelle	4 mois
BCC/Office Nationale du Tourisme	Nombre de visiteurs	Annuelle	3 mois
BCC	Balance des paiements	Annuelle	4 mois
<b>Secteur Financier</b>			
<b>Administration/Service</b>	<b>Données</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Délai</b>
BCC/Supervision bancaire	Indicateurs de solidité financière du système bancaire	Trimestrielle	1 mois
BCC/Supervision bancaire	Rapport de suivi SNPSF, BDC et BFC	Trimestrielle	1 mois